

C lombiculture

Spécial Manotte d'Artois



Animavia et "Nos Bêtes à Nous"

N° 86 JUILLET 1993

Revue Bimestrielle

le mot de la rédaction

Cette fois-ci, c'est la fête des "Chtimi", le Nord nous présente le Manotte, peu connu dans le Sud mais qui fera son chemin.

C'est une équipe qui s'occupe de sa sélection et les résultats sont spectaculaires de jour en jour. Si vous avez la chance d'en voir en exposition, arrêtez-vous et observez ce pigeon : vous lui trouverez bien des qualités.

Pour la couverture, nous avons choisi un dessin humoristique pour mettre le lecteur dans l'ambiance, mais vous avez droit aussi au dessin sur mesure ci-dessous.

Un coup de chapeau à l'ami FRINDEL qui vient de décrocher une Présidence à l'Entente Européenne (voir le compte-rendu). C'est un honneur pour nous tous. Bravo Jean-Louis !!

RIPALDI

COLOMBICULTURE

N° 86 JUILLET 1993
Commission Paritaire N° 70430

Directeur de la Publication :
Robert RIPALDI

Rédaction et Routage :
Jean-Louis FRINDEL
36, Rue de Benfeld - 67230 BENFELD
Robert RIPALDI
315, Av. de Montolivet - 13012 MARSEILLE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE COLOMBICULTURE

PRESIDENT : Claude SIMON
84, rue A. Briand - 90300 OFFEMONT
Secrétaires : MM. ALAMARGOT et MICARD
E. ALAMARGOT - Maurepas. 03410 DOMERAT
Le courrier relatif aux adhésions, cotisations, abonnement à "Colombiculture" et commandes de bagues, doit être adressé au Président.

— ADHESION A LA S.N.C. —

COTISATION ANNUELLE : 20 Francs

- Par Chèque Bancaire
- Par Chèque Postal
C.C.P. Paris 2204 40 P
- Par Mandat

BAGUES 1993

Le prix des bagues reste fixé à 10 Frs la dizaine, indivisible (prix franco de port et d'emballage).
Le règlement des bagues doit être joint à la commande, il ne sera pas fait d'envoi contre remboursement.
Prière à la commande d'indiquer le diamètre des bagues (ou la race). Les bagues doivent être réglées par virement postal établi à l'ordre de la : S.N.C.
C.C.P. 2204-40 P PARIS
ou Chèque bancaire à l'ordre de la S.N.C. (par virement C.C.P., prière d'indiquer sur le talon la ventilation des sommes), le tout adressé au Président : Claude SIMON 84, rue A. Briand 90300 OFFEMONT

SOMMAIRE

- 1 - Spécial Manotte
- 6 - Croisements colorés
- 9 - Argenté ou Grison ?
- 16 - La couleur grison
- 18 - Visite en Tchécoslovaquie
- 21 - Les œufs clairs
- 22 - Entente Européenne

ABONNEMENT A "COLOMBICULTURE"

REVUE BIMESTRIELLE

FRANCE : 130 F. — PAYS D'EUROPE : 140 F.
AUTRES PAYS (y compris les T.O.M.) : 150 F.
(avec envoi par avion)

Règlement à votre convenance à l'ordre de la S.N.C.
 Par Chèque Bancaire
 Par Chèque Postal (C.C.P. Paris 2204-40 P)
 Par Mandat

Les articles édités dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle de la Rédaction ou de la S.N.C. Tous droits de reproduction, même partielle, d'un ou plusieurs articles sont subordonnés à l'accord préalable de leur auteur ou de la Rédaction.



Manotte d'Artois - Peinture de J.L. Frindel

CHRISTIAN HERMENT, DANIEL DELPORTE

vous racontent...

Le Manotte d'Artois est un petit pigeon que l'on pouvait rencontrer dans les fermes d'Artois à la fin du 18^e siècle.

Au cours des années 1920, l'éleveur bien connu R. Fontaine était sélectionneur de Manottes. Il établit alors un standard selon les sujets de cette époque.

Des croisements incontrôlés, avec des pigeons voyageurs perdus au retour des concours, entraînent la disparition complète de cette variété.

Durant les années 84-87, D. Delporte, Secrétaire Général d'Animavia, entreprit, après le Huppé Picard, de ressusciter la Manotte d'Artois.

Le nom, très curieux et particulier de cette variété de pigeons, vient des petites cases de bois appelées "manottes" dont les éleveurs garnissaient l'intérieur de leurs étables ou pigeonniers.

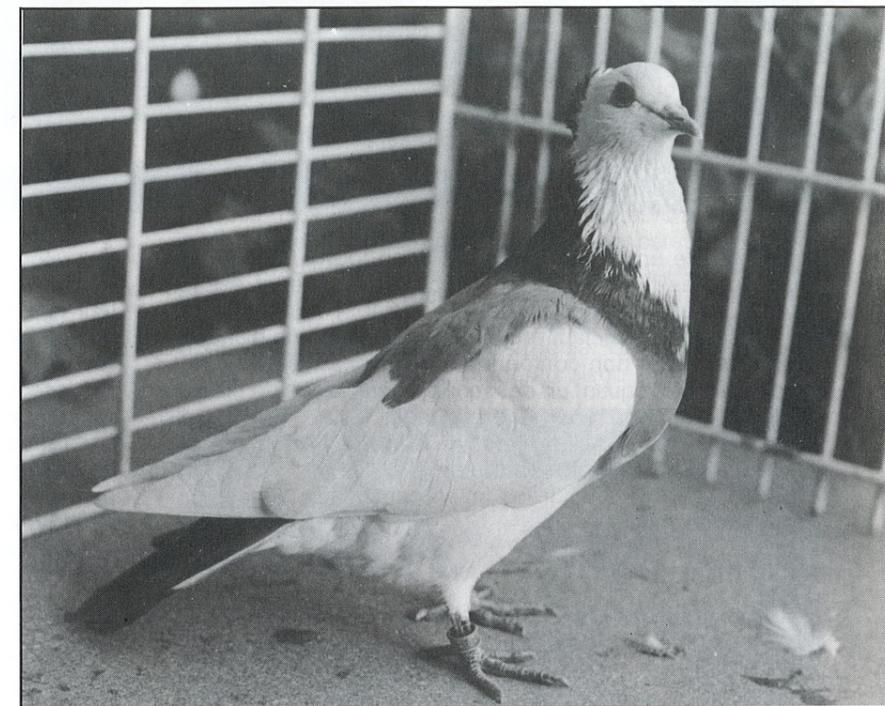
Rappelons aussi, en passant, la signification du mot "manne" : grand panier à deux anses. Ce mot, d'origine germanique, a donné par altération, en patois picard, "manotte" signifiant petit panier... dont on fit parfois des nids à "coulons"...

Les Manottes d'Artois peuplaient à l'évidence certains pigeonniers anciens dans les fermes de cette région du Nord de la France, occupant les petites cases qui s'y trouvaient. Aujourd'hui, plusieurs éleveurs du Nord sélectionnent à leur tour cette race française de pigeons réssuscitée. Leur action est soutenue par la Société Animavia, ainsi que par le Conservatoire des Races Avicoles du Nord dont le Président est M. Bernard DUPAS. A ce jour, il n'existe pas de Club Français des éleveurs de Manotte d'Artois mais le Conservatoire agit en tant que Club de Race à son égard. Pour tout renseignement, vous pouvez vous y adresser :

CONSERVATOIRE AVICOLE DU NORD

M. Bernard DUPAS
6, Allée des Rose - 59400 AWOINGT
Tél. 27 78 65 23

Aux origines, on rencontrait, en plus des Manottes classiques à ailes colorées, des Manottes-Pie, des Manottes à queue blanche ainsi que des sujets à "moustaches" de chaque côté ou d'un seul de la tête. Ces derniers portaient déjà, occasionnellement, des yeux hétérochromes (œil de vesce associé à un œil de coq). Ce caractère est réapparu aujourd'hui. Le marquage de type "pie" est d'autre part toujours aussi courant dans nos élevages.



LE MANOTTE D'ARTOIS

• SES QUALITES PROPRES

C'est un petit pigeon huppé, de la taille d'un pigeon voyageur, pesant de 450 g... jusqu'à 500 g pour les mâles. Il possède un caractère attachant, très vivant et assez familier ; très bon reproducteur et nourrisseur.

Les jeunes sont précoces avec une mue rapide et aptes à la reproduction dès 4 mois environ. Il est donc très facile d'obtenir deux générations dans l'année, à partir d'un couple eu départ.

Le Manotte est un excellent voilier, bien souvent du type "claqueur". Il est donc tout à fait naturel de constater des rémiges usées en fin de saison, notamment chez les mâles... On retrouve le même phénomène chez le Ringslager du Rhin... un de ses ancêtres !

Sa taille et ses qualités de voilier font de cet oiseau une variété idéale pour l'élevage en pigeonniers citadins, un peu étriés, ou dans lesquels la disposition des nids est verticale souvent par manque d'espace. Ce pigeon occupe en effet très volontiers les nids haut perchés dans les colombiers adaptés ou aménagés pour des races lourdes plus "terre à terre".

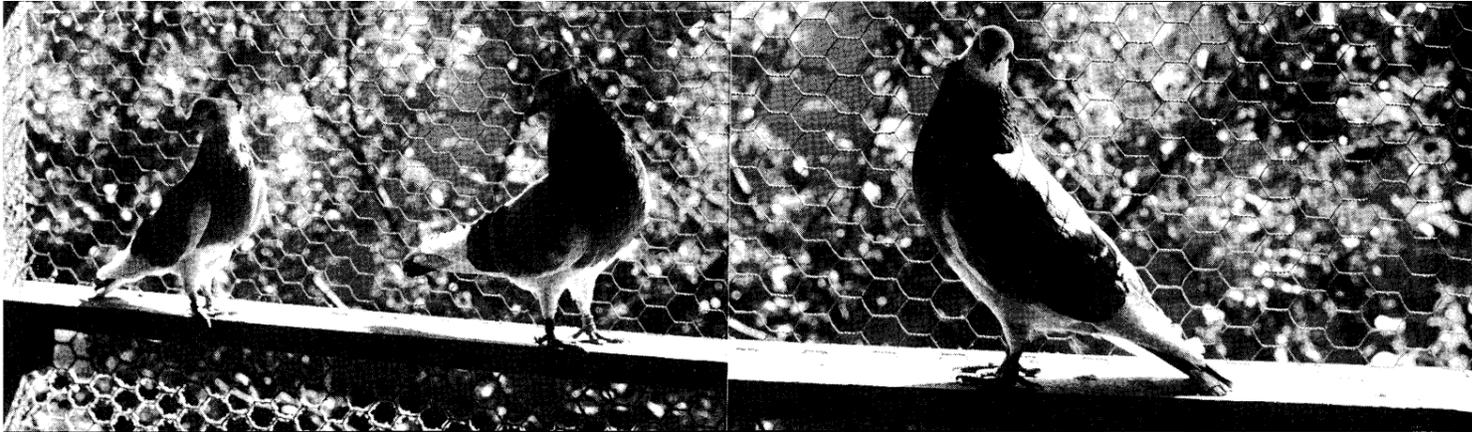
Le Manotte d'Artois associe les avantages d'une production de nombreux petits pigeonneaux "portion" à ceux d'un beau pigeon d'agrément, attachant par son caractère enjoué.

• LES VARIETES

Le Manotte d'Artois typique porte un bouclier coloré et le vol blanc, avec pommeaux blancs également, au niveau du pouce de l'aile.

Depuis toujours, des Manottes au marquage pie existent, c'est à dire ayant les ailes toute blanches, le cœur coloré, la tête et le plastron toujours immaculés.

notre photo : Manotte Pie Bleu, très bonne bavette, cœur, coin blanc - Prop. Herment



On rencontre également, mais de façon tout à fait exceptionnelle, des Manottes à queue blanche. Ils sont assez rares. Il en existait pourtant déjà à l'origine, R. Fontaine ne les conservait pas. Il faut reconnaître que le queue blanche est un caractère non conforme au marquage classique de type "pie", provoquant un déséquilibre, par excès de blanc, dans l'harmonie générale du marquage.

En conséquence, les deux types de Manotte d'Artois à retenir, génétiquement cohérents, seront :

- le Manotte à ailes colorées (avec pommeaux blancs)
- le Manotte Pie.

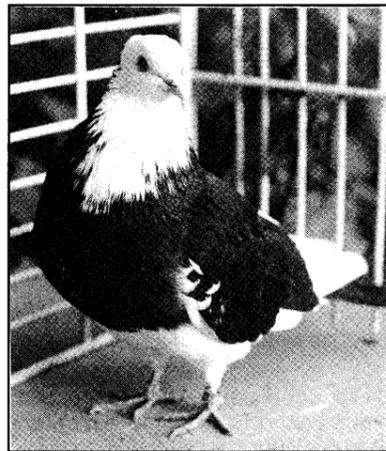
• LES COULEURS

Les trois couleurs admises chez le Manotte sont :

- le Bleu Barré
- l'Ecaillé Bleu
- le Noir

Le Manotte d'Artois peut donc se "décliner" en 6 variétés différentes selon les types de marquage et les couleurs :

- Bleu Barré (vol et pommeaux blancs)
- Ecaillé Bleu (vol et pommeaux blancs)
- Noir (vol et pommeaux blancs)
- Pie Bleu
- Pie Ecaillé Bleu
- Pie Noir



Noir, PH à Escaupont 92 - Prop. Herment

Ceux à queue blanche, comme déjà

souligné, doivent être considérés comme atypiques et, à ce titre, non sélectionnés. Les queues colorées permettent en effet de contribuer à l'équilibre esthétique idéal, par alternance des marques blanches et des marques colorées, depuis la tête jusqu'à la queue et, ceci, chez le Manotte à bouclier coloré comme chez le Manotte Pie. Cette alternance assure ainsi aux "Pie" l'esthétique reconnue chez toutes les races admises dans cette variété.

La queue colorée ajoute un charme typique au Manotte (comme chez le Boulant Gantois Dominicain), avec la présence souhaitée du coin, en forme de triangle blanc, qui contraste agréablement sous la queue.

• DESCRIPTION DES MARQUES

MANOTTE A AILES COLOREES

La tête et le plastron sont blancs, formant un dessin régulier en forme de bavette remontant jusqu'à la pointe de la huppe. La nuque demeure colorée jusqu'au niveau de l'axe de la huppe.

La poitrine est colorée, son marquage net, régulier, ne descendant pas trop bas vers les tarsi (dominance de la couleur aux dépens du blanc), ni trop haut sur la poitrine, risquant alors de se "fondre" dans la bavette (dominance du blanc).

Le dessous du corps reste blanc, se prolongeant de préférence jusque sous la queue, en forme de coin blanc.

Les flancs doivent être, si possible, immaculés. Toute la partie située de la gorge aux cuisses est donc naturellement partagée en trois parties relativement équilibrées, aux coloris alternés :

- Blanc (le plastron)
- Colorée (la poitrine)
- Blanc (le ventre)

La queue est colorée, sans aucune plume blanche.

Le dos uniquement coloré au sommet, c'est à dire au niveau de la base du cou.

Le croupion est blanc.

Le vol est blanc, composé de 12 à 15 rémiges blanches afin de marquer le pommeau de l'aile d'une tache blanche, ni trop grande ni trop faible (1 à 2 cm environ), aucune forme particulière n'est exigée. Cette tache est située au niveau du pouce de l'aile parfois dénommée "aile bâtarde".

Si le vol se compose de moins de 12 rémiges blanches, le pommeau d'aile est le plus souvent insuffisant, voire inexistant.

Au-dessus de 15 rémiges blanches, le pommeau est presque toujours envahissant et témoigne en général d'un excès de blanc dans le plumage qui pourra rapidement atteindre le marquage "Pie".

L'exigence du pommeau blanc impose un vol important, supérieur au vol "idéal" classiquement habituel et composé par les seules 10 rémiges primaires de l'aile.

Au moins deux cas similaires en matière de marquage existent en colombiculture : ils concernent le Cigogne de Thuringe et son cousin très proche et pattu : le Cigogne de Saxe. Ces deux Cigognes, en effet, sont des pigeons à fond blanc, dont le vol est exigé coloré ainsi d'ailleurs que le pommeau de l'aile, dénommé pour ces variétés "la fleur". Afin d'obtenir cette "fleur" au niveau du pommeau, le standard exige, là également, un nombre de rémiges colorées supérieur à 12 (12 à 14).

La plupart des pigeons colorés à vol blanc exigent 10 rémiges blanches... 12 maximum, mais peu présentent un pommeau blanc.

Chez le Manotte d'Artois, les pommeaux corrects sont statistiquement constatés avec des vols blancs de 12 à 15 rémiges blanches (voir tableau corrélatif en annexe).

Le coloris est d'un bleu pur, avec deux barres noires bien dessinées ou avec un dessin écaillé harmonieux et régulier. Quant au coloris noir, il doit être très pur.

MANOTTE PIE

Les marques blanches sur fond coloré se révèlent, en tous

points, identiques à celles du Manotte à ailes colorées, avec toutefois une différence importante au niveau des ailes.

Le Manotte Pie possèdera les ailes entièrement blanches, excepté le "cœur", c'est à dire les plumes scapulaires situées au sommet des ailes. Ces plumes formeront sur le dos une tache colorée, aux contours nets, et disposée symétriquement sur chaque aile.

Le coloris bleu doit être pur, quant au coloris noir il doit être profond.

Une remarque s'impose pour le coloris bleu écaillé : bien entendu, seul le "cœur" est écaillé, cependant les plumes le constituant ne peuvent former, en règle générale, un dessin écaillé aussi net que sur un bouclier (les plumes formant le cœur sont en effet plus longues).

Alors que nous rencontrons chez certaines races "Pie" des têtes colorées (Pie Anglaise par exemple), d'autres possèdent la tête blanche (Bernhardiner, Culbutant de Komorn...). En plus d'une tête blanche, le Manotte d'Artois, quant à lui, possèdera un plastron blanc, toujours en forme de bavette comme rencontré chez le Gansel de Vienne, le Felegyhasa ou encore le Boulant Gantois Dominicain. Le caractère génétique "bavette blanche" vient donc, en l'occurrence, s'ajouter au caractère génétique "tête blanche".



Manotte Noir
Très bon coin blanc
Très bon marquage de poitrine, bien placé.
PH à Escaupont 92

Le défaut du plastron blanc (ou son insuffisance), parfois rencontré chez certains sujets, ne trahit pas obligatoirement l'absence du caractère génétique obligatoire "bavette blanche". Génétiquement récessif, disparu à la suite d'un accouplement incontrôlé, il pourra réapparaître lors de la génération suivante (1). Toutes les variétés, précédemment citées, peuvent être

considérées comme appartenant à la catégorie des Pigeons Pie mais, la seule qui exige la présence du coin blanc est le Boulant Gantois Dominicain.

Celui-ci est donc marqué de façon strictement identique au Manotte Pie mais : idéal. Chez ce Boulant en effet, le coin blanc appelé dans ce cas "queue de poisson" est particulièrement recherché. Chez le Manotte, il ne sera que plus "humblement" préféré au coin coloré.

Il n'y a donc pas lieu sur ce point d'instaurer, à notre avis, une exigence trop stricte, en effet, en admettant les moustaches colorées et leur corollaire les yeux hétérochromes, ce caractère introduira, entre autre, une dominance colorée qui pourra se répercuter par exemple dans le marquage par la présence du coin coloré plutôt que blanc... rééquilibrant de ce fait la "balance" des marques sur l'ensemble du corps. C'est cet équilibre que nous allons tenter d'analyser ci-après.

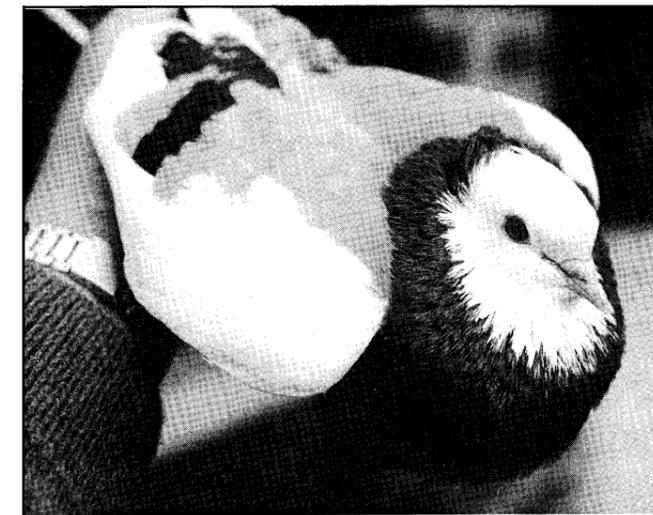
(1) Ces sujets impurs quant au caractère bavette, s'ils sont corrects quant au type, peuvent être conservés. Recroisés avec un Manotte, ils risquent de donner 50 % de Manottes corrects. Cette remarque est valable pour toute variété.

LA SELECTION... ET SES DIFFICULTES

• L'EQUILIBRE DU MARQUAGE

La plus grande difficulté dans la sélection du Manotte d'Artois, réside essentiellement dans le maintien d'un équilibre idéal entre MARQUES COLOREES - MARQUES BLANCHES. Il faut comprendre que cet équilibre est constitué de différents caractères génétiques devant rester cohérents et compatibles mais dont certains sont corollaires d'autres.

Ainsi, la tête et le plastron blancs sont deux caractères génétiquement différents, en effet, l'un est dominant, le second, comme déjà vu, est récessif. Ils doivent cependant former un ensemble présentant un marquage continu, régulier et dont l'importance permettra de réguler la tendance excessive d'un coloris dominant face au blanc.



Manotte bleu barré. Bavette un peu faible, trop de blanc dans le vol et pommeau envahissant

D'autre part, les sujets présentant une bavette de dimension satisfaisante, auront suffisamment le dessous du corps blanc (abdomen), ces marques s'étendront bien à la fois vers l'avant (poitrine) et vers l'arrière (vers la queue), intégrant de ce fait le coin en le décolorant.

Le coin n'est donc, comme marquage, que le prolongement d'un abdomen blanc, corollaire d'une bavette de taille correcte, souvent même de "bonne taille".

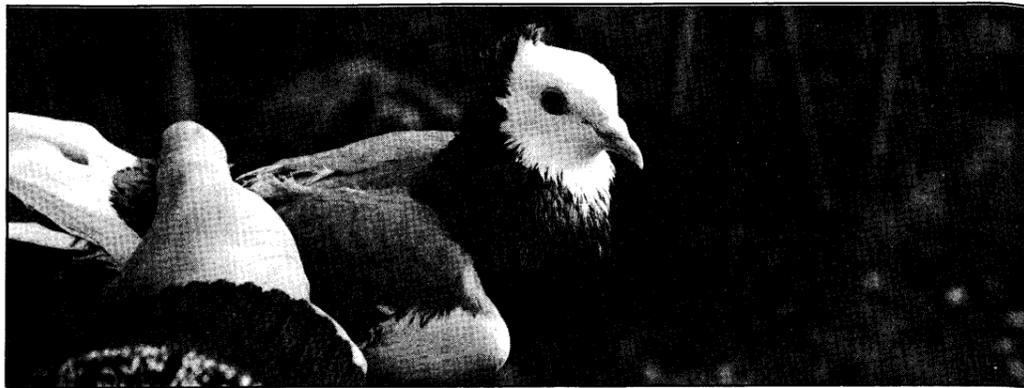
Quant au pommeau, s'il se révèle correct, c'est parce qu'il est "général" par un vol comportant un nombre suffisant de rémiges blanches. L'équilibre est donc atteint et réalisé. Pourtant, comme tout équilibre, il est particulièrement capricieux et fragile ; la moindre apparition de moustache, par exemple, contribuera à atténuer ces marques blanches (bavette, dessous, coin, etc.).

D'autre part, toujours ce fameux équilibre instable ! Lorsque le vol est construit à partir d'un nombre insuffisant de rémiges blanches (inférieur à 12 en général), le pommeau blanc tend à disparaître ou tout au moins à diminuer de surface et nous nous retrouvons avec un bouclier entièrement coloré qui imposera de ce fait un autre défaut, plus ou moins lié génétiquement : les flancs impurs.

Cette corrélation génétique entre couleur du bouclier et flancs tachés fut d'ailleurs vérifiée par M. Jeunau chez plusieurs variétés de pigeons de couleur.

M. R. de Koster a constaté, d'autre part, qu'un Felegyhasa

Femelle Manotte Bleue
Très bonne huppe tenue assez haute



Femelle bleue. Très bonne huppe, pommeau trop grand

possédant de bonnes bavette, bien dessinées, est très précieuse pour la reproduction mais a souvent le coin marqué de blanc (caractère non accepté dans le standard de cette race). Il confirme d'ailleurs en écrivant : "Si l'on exige le coin coloré, on risque que le dessin du cou (bavette) devienne plus petit". Nous ne voulons pas interférer dans le standard d'autres races mais simplement expliquer les problèmes afférents au Manotte, en prenant l'exemple de races plus anciennes pouvant être considérées comme "fixées", en effet, les mêmes problèmes affectent et pénalisent la sélection du Bagadais de Nuremberg ou de Franconie, par exemple, qui, portant moustaches, ont toutes les chances d'exhiber des coins colorés alors qu'aux pigeons pie portant la tête colorée (pie anglaise par exemple), il semble logique "d'imposer" le coin coloré, assurant ainsi l'équilibre des marques de couleur. Quant à notre Manotte, si l'on en croit les anciennes gravures, il a toujours arboré une bavette assez grande, la préférence pour le coin blanc en découle donc logiquement, comme expliqué précédemment.

La bavette demande cependant une grande attention. En effet, si elle s'étend de façon exagérée, bavette et ventre se rejoignent et se fondent, la poitrine ne demeure plus colorée et ne constitue plus une séparation entre ventre et bavette et, bien sûr, votre pigeon est fortement déficient du fait de son marquage. Le Manotte se révèle donc l'exemple typique d'un oiseau aux marques instables et impose ainsi à l'éleveur un travail constant, mais combien passionnant, de sélection continue afin de maintenir cet équilibre dans les marques.

Le Manotte Pie est de sélection plus aisée quant au marquage. Il est en effet la finalité d'une propagation excessive du blanc chez le Manotte à ailes colorées, l'excès sera pourtant "freiné" au niveau du cœur qui restera coloré. La bavette, comme souligné dans la variété précédente, sera à surveiller mais, en général, l'équilibre des marques chez le Pie semble mieux stabilisé.

AUTRES DIFFICULTES DE MARQUAGE

• **APPARITION DE CAUDALES BLANCHES**
Nécessite de fait une sélection rigoureuse, cette apparition est assez souvent accidentelle et se maîtrisera de la façon la plus simple : en éliminant les sujets porteurs.

• **LES FLANCS IMPURS**
Constitués d'un ensemble plus ou moins important de plumes colorées "plantées" d'un côté ou parfois des deux. Ce défaut est très difficile à maîtriser, comme chez toute race à ailes colorées sur fond blanc (Smerle des Flandres par ex.). En seront surtout affectés les Manottes à ailes colorées lorsque, bien sûr, la couleur tend à dominer le blanc pommeau et vol faibles, bavette légère, si ce défaut de flanc est léger, il pourra éventuellement être "toileté" lors des expositions.

AUTRES POINTS DU STANDARD A SURVEILLER

• **LE PROBLEME DE POIDS**
Au stade actuel de la sélection, il demeure un des problèmes de la race. Objectivement cependant, relativisons-le... Les meilleurs sujets pèsent environ 450 g, se situant par conséquent dans la

fourchette du standard (450-500 g). La sélection idéale sera uniquement pondérale, tous les jeunes seront pesés vers l'âge de 4 mois.

L'éleveur, après les pesées, établira facilement un poids moyen "annuel", il devra alors bien entendu sacrifier tous les sujets de poids inférieur au poids moyen déterminé, ainsi de façon statistique annuellement, en n'oubliant pas dans ce barème de poids, de localiser la "gent féminine" dans une échelle inférieure d'environ 10 % à celle des mâles. Cela revient à éliminer 50 % des jeunes annuellement afin de relever l'année suivante le poids moyen statistique. Dans l'état actuel de la sélection et compte tenu des poids moyens rencontrés, nous devons envisager une sélection étalée sur 5 ans au moins, mais cette sélection est préférable à l'apport de "masse pondérale" par croisement du Manotte avec une autre variété (Voyageur ou Gier religieux par exemple, comme parfois suggéré) en effet, dans ce cas la sélection des couleurs, de la forme (front fuyant...), du marquage, risqueraient d'être fortement perturbés et cela équivaudrait à reprendre notre travail au point de départ.

On pourra éventuellement "accélérer" le mouvement en produisant donc une sélection pondérale massive, écartant par exemple tous les jeunes mâles pesant moins de 410 g et les femelles inférieures à 370 g, dans ce cas, statistiquement, nous éliminerons de 2/3 à 3/4 des issus. Raisonnablement, il faut envisager de produire plus de 50 jeunes annuellement, l'élimination des sujets au marquage incorrect continuant simultanément (2).

La production annuelle de 2 générations de jeunes facilite cette sélection mais une amélioration de 100 g ne

(2) On aura compris que 410 g pour un mâle et 370 g pour une femelle, sont les poids moyens rencontrés actuellement dans nos élevages.

ne peut être raisonnablement envisagée sur moins de 10 à 12 générations... Etonnant mais prouvé. Allons, messieurs les juges, ne soyez pas intraitables envers les "trop légers". Nous y travaillons. Ne découragez pas trop hâtivement les éleveurs qui rencontrent bien d'autres difficultés avec les coloris et les marquages.

• LE PROBLEME DE LA HUPPE

Elle doit être en forme de pointe, éventuellement spiralée, portée haute et si possible un peu plus relevée que le sommet du crâne, comme chez le Bouvreuil par exemple.

Une crinière, pas trop épaisse, la continuera sur la nuque et préservera l'élégance de l'ensemble. Il faut cependant proscrire :

Les huppes trop faibles, celles manquant de pointe et celles en forme de coquille ou de rosette.

Une belle huppe valorise fortement l'aspect général du pigeon, lui confère "de la race" et une élégance recherchée et souhaitée chez le Manotte d'Artois.

• LES PROBLEMES DE MOUSTACHE

Leur présence, chez le Manotte, était déjà à l'origine plus accidentelle que recherchée par sélection, elles furent toujours admises, unilatérales ou bilatérales. Leur apparition est toujours inattendue et leur position pas toujours idéale à la description du standard.

Leur présence induit vraisemblablement une tendance à une diminution de l'équilibre entre couleur et marques blanches (entraînant une domination du bleu ou du noir). Couramment les pigeons moustachus se colorent un peu trop (pommeaux plus faibles, coins colorés, flancs impurs...). Conséquence de cette coloration, les "bacchantes" produiront l'œil de coq (qui est un œil coloré) en lieu et place de l'œil de vesce (qui est un œil décoloré). Cette coloration oculaire se produit en général d'un seul côté (souvent lorsque les moustaches touchent l'orbite) provoquant donc des yeux hétérochromes ADMIS dans ce cas PAR LE STANDARD.

Il s'agit d'une marque colorée supplémentaire, qui trouve vraisemblablement une correspondance "génétiquement symétrique" sur le corps (coin coloré par ex. mais cela reste à prouver).

ASPECT GENERAL ET TENUE

Le Manotte-type idéal doit rappeler la forme de son ancêtre : le Biset. Cette communauté de tenue peut être résumée en ces quelques points :

La **FORME** de la TETE : front proéminent. Bannir les têtes pincées, grossières et à front fuyant.

Le **BEC** : doit être grêle, ce qui ne signifie donc pas court, conférant à l'ensemble tête-cou une fine élégance.

Le **COU** : plutôt large à la base et élégant au niveau de l'attache de la tête.

Le **PLUMAGE** : doit être serré, éviter les plumages volumineux et gonflants du Mondain ou du Lynx. N'oublions pas que le Manotte



Moustache correcte, manque un peu de blanc vers la huppe, manque de bavette

fut un pigeon de ferme, il adorait voler en liberté... provoquant sa disparition, en s'unissant aux pigeons voyageurs.

Les **JAMBES** : doivent être assez courtes.

Le **TYPE** : ni trop long, ni étriqué avec une queue large.

La **TENUE** : ne doit pas être horizontale, TRES légèrement inclinée.

La **TAILLE** : moyenne, oublions pour cette fois cette hérésie : "pigeon de forme = gros pigeon".

L'**ENSEMBLE** doit être ELEGANT et CORRECTEMENT proportionné, assurant à notre Manotte une allure fière mais également gaie et enjouée.

COMMENT RECONNAITRE UN BEAU MANOTTE ?

Si le type idéal, décrit précédemment, est globalement respecté, le pigeon a déjà fière allure. Par ailleurs, une huppe assez haute et pointue doit être considérée comme un caractère de grande valeur, elle assure au pigeon une classe certaine, lui conférant une fierté très largement profitable à l'aspect général souhaité.

On est huppé ou on ne l'est pas ! Lorsqu'on l'est, cela doit être bien fait, comme pour toutes les autres races d'ailleurs.

Ces bases posées, les couleurs doivent être pures et le marquage nettement délimité. Il va sans dire qu'un Manotte doit être soigneusement toiletté avant toute exposition, qu'elle soit importante ou pas.

Les marques blanches doivent avoir une superficie suffisante, notamment la bavette, bien présenté et les dessous immaculés, étendus si possible jusqu'au coin inclus.

Le vol devrait comporter 12 à 15 rémiges blanches et les pommeaux bien visibles et délimités. Là aussi, le toilettage peut être très utile.

Quant au cœur coloré des Manottes Pie, limitons-le aux seules plumes scapulaires, de ce fait on le retrouvera net et dorsalement symétrique.

Enfin, un beau Manotte ne pourra être présenté affublé de flancs impurs par excès de coloration... Un bon toilettage pourra peut-être y remédier.

Nous espérons vous avoir convaincus. Pourquoi ne pas nous rejoindre et devenir, vous aussi, amoureux de ce petit pigeon agréable, gai, enjoué. Nous nous rencontrerions au cours de confrontations agréables, autour de beaux Manottes. C'est tout le mal que nous souhaitons ! A nos Manottes...

CROISEMENTS COLORES POSSIBLES chez le manotte d'artois

Comme déjà expliqué, le Manotte existe en : Bleu Barré, Bleu Ecaillé, Noir Uni. Précisons de suite qu'il ne s'agit pas GENETIQUEMENT de 3 couleurs différentes mais en réalité d'une seule couleur : la BLEUE, assortie de 3 dessins génétiques différents.

1. Le BLEU PUR, assorti de barres noires correspondant au coloris ancestral de nos pigeons et génétiquement symbolisé "+".

2. Le BLEU ECAILLE, le bouclier présente des plumes dessinées d'écaillés plus foncées triangulaires. Les deux barres sont toujours présentes mais un dessin écaillé s'y ajoute donc, il est génétiquement symbolisé "C".

3. Le NOIR qui n'est rien d'autre que la couleur bleu à laquelle s'adjoint un gène spécifique provoquant l'extension à l'ensemble du plumage de la couleur noire des barres alaires, le colorant ainsi uniformément en noir, il est génétiquement symbolisé "S".

Il faut remarquer - et cette remarque est importante - que les 2 gènes "C" et "S" sont autosomaux et pourront donc être portés en double exemplaire, quel que soit le sexe. Le gène "+" est à caractère sexuel, seul le mâle le porte en double exemplaire, la femelle n'en possède qu'un seul (4).

D'autre part, les deux gènes "C" et "s" sont dominants par rapport à "+" il est donc IMPOSSIBLE d'obtenir, à partir de 2 sujets bleus, des noirs ou des écaillés. Il faudra que l'un des géniteurs, au moins, soit écaillé ou noir.

L'initiative de croisements entre sujets bleu barré et bleu écaillé présente un intérêt certain ; ce croisement permet en effet d'améliorer la netteté et la régularité des dessins écaillés ainsi que la qualité du contraste entre écaillés et fond bleu.

Cependant, lorsque la priorité appartient à l'amélioration de la couleur bleue barrée, il est préférable d'enfermer cette sélection uniquement dans la couleur, sans effectuer de croisements avec les 2 dessins en question ("S" ou "C"), sinon nous retrouverions différents problèmes tels : couleur nuageuse, amorce de 3^e barre, bouclier impur et autres défauts susceptibles d'apparaître avec ces croisements.

Le tableau ci-dessous nous donne les différentes combinaisons possibles des croisements : bleus barrés x sujets noirs, homozygotes et hétérozygotes. En remplaçant le symbole "S" par le symbole "C" on obtient des résultats identiques qu'il faudra interpréter : Au lieu de lire NOIR (S) on pourra lire ECAILLE (C)...

	GENITEUR BLEU BARRE O // O	GENITEUR NOIR IMPUR O // S	GENITEUR NOIR PUR S // S
GEN. BLEU BARRE	O / O	O / O	O / O
O // O	O / O	O / S	O / S
PUR	O / O	O / S	O / S
GENITEUR NOIR	O / O	O / O	O / O
O // S	O / S	O / S	O / S
IMPUR	S / O	S / O	S / S
GENITEUR NOIR	S / O	S / O	S / S
S // S	S / O	S / S	S / S
PUR	S / O	S / S	S / S

Le caractère noir (ou écaillé) étant autosomal, il est impossible d'envisager des accouplements autosexuels... le résultat dans ce cas est 50/50 de probabilités d'obtenir mâles OU femelles dans un coloris ou un dessin donné. Par exemple, lors du croisement noir impur x noir impur nous "risquons" de sortir 1/4 de noirs purs, donc 1/8 de chances de sortir des mâles noirs purs et 1/8 de chances de sortir des femelles noires purs.

De même les croisements entre Manotte noir et bleu barré ou bleu écaillé sont réalisables mais limités aux cas de force majeure. A moins de préférer les... gris ardoisés, ou bleutés en lieu et place du noir profond. Après chaque croisement hétérocouleur réalisé, il est impératif de revenir AU PLUS VITE à une sélection et des croisements unicolores afin de maintenir et améliorer même la couleur et ses reflets.

Les sujets noirs peuvent être purs (homozygotes) pour leur caractère "S" ou hétérozygotes (porteur du gène écaillé "C" par ex. sur le chromosome allèle). Ils peuvent aussi ne pas en être porteurs et on écrira alors, par convention : S // + (4) ils transmettront naturel-

lement à leur progéniture ce caractère écaillé ou bleu.

Un phénomène similaire pourra être observé avec les écaillés, des géniteurs C // + (4) engendrant des descendants bleus barrés.

Remarque : il est matériellement impossible de reconnaître à l'œil un noir pur d'un noir impur, ou un écaillé pur d'un écaillé impur, d'où certaines "surprises" dans les descendance.

(4) Il serait donc "génétiquement" plus logique d'écrire pour un mâle noir impur : (S // O - + // +) le symbole O comme "rien" signifiant qu'il est absent sur le locus du chromosome autosomal allèle. Une femelle impure devrait se symboliser naturellement par (S // O - + // .) Idem pour le dessin écaillé (C // O - + // +) et (C // O - + // .) Les purs s'écriront alors (S // S - + // +) - (S // S - + // .) - (C // C - + // +) - (C // C - + // .)

PROJET DE REVISION PRESENTE A LA COMMISSION DES STANDARDS

ASPECT GENERAL : pigeon de type Biset.

TAILLE : approximative de celle du Voyageur. Il mesure de 35 à 36 cm de la pointe du bec à l'extrémité de la queue lorsqu'il est étendu.

POIDS : mâle environ 500 g - femelle environ 450 g.

(1) TETE : profil et front proéminents, du type Biset.

BEC : assez grêle, de couleur blanc-rosé, souvent taché lorsque le pigeon porte des "moustaches". Morilles blanches, unies, disposées longitudinalement.

(2) HUPPE : plantée haut, en pointe, assez épaisse à la base.

YEUX : de vesce, tour d'œil assez mince, de couleur blanchâtre, formant un cercle bien régulier.

COU : moyen, plutôt court.

POITRINE : assez large, profonde, bréchet droit.

DOS : large et plat, légèrement incliné.

(3) AILES : pas trop longues, serrées au corps, reposant sur la queue sans se croiser. Envergure des mâles 72 cm, des femelles 70 cm.

QUEUE : moyenne, bien compacte, dans le prolongement du dos.

CUISSES ET JAMBES : plutôt courtes.

TARSES : moyens, nus, de couleur rouge carmin.

DOIGTS : bien écartés et assez forts.

ONGLES : blanc-rosé.

PLUMAGE : serré et lisse.

COULEURS ET MARQUES : le Manotte existe en trois couleurs : NOIR, BLEU BARRE NOIR, BLEU ECAILLE. Ces trois couleurs s'expriment avec marques blanches

(4) suivant deux types différents :

Manottes à ailes colorées : noirs, bleus barrés, bleus écaillés.

Manottes Pies : pies noirs, pies bleus, pies écaillés bleus.

MARQUES COMMUNES A TOUTES LES VARIETES :

La tête et le plastron sont blancs.

Le blanc de la tête s'arrête au milieu de la huppe et descend devant le cou en forme de "bavette".

Les parties postérieures du cou, la poitrine, la queue et le dos sont colorés.

(5) Les dessous et le croupion sont blancs.

Les sous-caudales (coin) doivent être de préférence blanches, (6) formant un triangle contrasté sous la queue.

MANOTE A AILES COLOREES : les ailes, à l'exception de la pointe de l'épaule (pombeau), sont colorées. Le vol est blanc, (7) constitué de 12 à 15 rémiges blanches afin d'assurer la présence d'une tache blanche au pombeau de l'aile, d'une dimension suffisante, sans excès (1 à 2 cm, sans forme particulière).

(8) MANOTTE PIE : les ailes sont entièrement blanches, sauf au niveau du dos ; celui-ci demeure coloré et forme un cœur au dessin correct. Le cœur empiète légèrement sur les ailes, de façon régulière, de chaque côté.

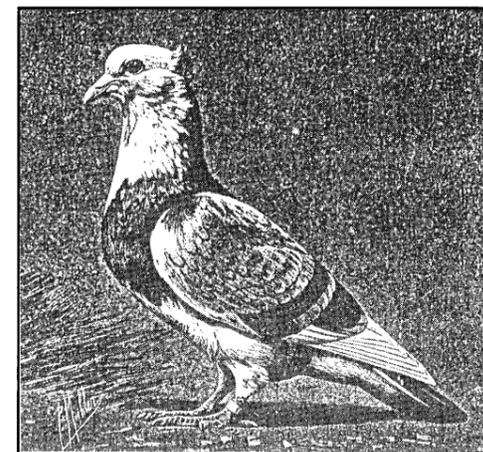
MANOTTE A MOUSTACHES : certains sujets possèdent de chaque côté ou parfois d'un seul, une moustache colorée partant de la mandibule inférieure et se prolongeant sous l'œil, sa largeur est d'environ 3 mm. Les moustaches ne sont pas des marques indispensables, leur existence pouvant créer des yeux hétérochromes (9) iris orangé, dans ce cas, exceptionnel, ils ne doivent pas être considérés comme défectueux.

QUALITES : bonne taille, huppe et marquage corrects.

DEFAUTS : trop de blanc, absence de bavette, huppe trop large ou défectueuse (début de rosace ou de coquille), marquages non conformes à la race. Iris orangé sauf si présence de moustache.

BAGUE : 9 mm - PIGEON DE FORME.

N.B. Ce pigeon étant actuellement en voie de reconstitution, il serait souhaitable que les juges soient compréhensifs et ne fassent preuve à son encontre d'une rigueur excessive, notamment et surtout à propos des exigences pondérales, tout au moins au début de sa réapparition dans les expositions.



EXPLICATIONS AFFERENTES A NOS PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

(1) Suppression du terme "assez forte", en effet la huppe donne un aspect un peu large à la tête mais, en réalité, celle-ci n'est pas une tête assez forte mais plutôt assez fine (y compris sur les gravures anciennes); tête assez élégante du Biset, à contrario de certaines races dont la tête se doit d'être assez forte comme chez le King, le Strasser, etc.

(2) Ajouter "huppe épaisse à la base". Le terme actuel est maladroit, ce n'est pas la pointe qui est épaisse.

(3) Ailes pas très longues signifierait qu'elles devraient être inférieures à une certaine moyenne. "Pas trop longues" semble beaucoup plus adéquat et de plus constitue un garde-fou envers la sélection d'un pigeon de longueur excessive.

(4) Deux types différents de marquage: en effet les Manottes pies ont toujours existé ainsi d'ailleurs que certains Manottes à queue blanche. C'est apparemment R. Fontaine lui-même qui aurait arbitrairement décidé de ne sélectionner, dans son élevage, qu'une seule variété de Manotte : celle à ailes colorées et à pombeau blanc.

Le Manotte Pie existe encore aujourd'hui ; l'admettre revient tout simplement à reconnaître les différentes sélections originelles de la race. Le second intérêt du Manotte Pie réside dans la facilité à fixer le marquage des ailes ; le blanc recouvre l'ensemble de l'aile, sauf le cœur qui reste coloré ; au contraire le Manotte normal exige une sélection continue du vol blanc afin d'obtenir, conserver et fixer un pombeau blanc correct.

Le troisième intérêt du Manotte Pie est le marquage lui-même, certainement un des plus esthétiques existant chez nos pigeons et retrouvé trait pour trait chez le Boulant Gantois Dominicain ou le Gansel de Vienne par exemple.

L'idéal serait l'admission des deux marquages, tous les deux avec queue colorée.

(5) Omission de la description des dessous et du croupion.
 (6) Ajouter la description plus détaillée de "coin" blanc.
 (7) Le Manotte à ailes colorées doit présenter un pommeau en forme de tache blanche de dimension suffisante, correspondant au prolongement du vol blanc vers le "pouce" de l'aile. Les meilleurs pommeaux blancs correspondent souvent à un vol de 12 à 14 rémiges blanches ; au-delà de 15, le pommeau est souvent trop blanc, il est parfois encore correct avec 15 rémiges. Avec moins de 12 rémiges blanches, le vol permet rarement d'obtenir un pommeau suffisamment développé et donc visible "aile fermée". D'où la modification demandée.
 Nous rencontrons un phénomène identique, quoique de coloris inversé, chez le "Pigeon Cigogne" (de Saxe ou de Thuringe) pour lequel on exige un vol coloré de 12 à 14 rémiges sur fond

blanc afin de permettre l'apparition d'un pommeau de la même couleur que le vol et situé au niveau du pouce de l'aile. Ce phénomène peut être également rapproché aux exigences du standard du Smerle des Flandres (exigences contraires), où le pouce doit être coloré... mais le nombre de rémiges blanches ne peut dépasser 12. Ce phénomène est peut-être un peu plus complexe chez le Smerle, celui-ci étant un pigeon à "bouclier coloré".
 (8) Ajouter la description de l'aile du Manotte Pie. Toutes les autres marques étant identiques au Manotte à aile scolorées.
 (9) Préciser l'iris orangé pour les pigeons à moustaches, pouvant présenter de ce fait des yeux hétérochromes.
QUALITES : ajouter la huppe correcte.
DEFAUTS : préciser les défauts de huppe, bavette, marques et iris orangé (sauf cas des pigeons moustachus).

REMARQUES : Pour l'une ou l'autre variété de Manotte, les caractéristiques communes à la race sont : tête et bavette blanches - queue colorée - coin blanc (si possible).
 Le coin blanc (sous-caudales) est génétiquement corollaire d'une bavette blanche correcte... également remarqué chez le Culbutant de Felegyhaza.
 On peut remarquer également l'abandon du "cœur blanc". Il semble en effet être génétiquement une marque attachée aux pigeons à bouclier coloré or, le Manotte serait plutôt à classer, quant aux marques, comme "pigeon de couleur" et, chez ces oiseaux, le cœur blanc est génétiquement rare pour ne pas dire rarissime.

C'est l'Exposition Nationale d'Aviculture de l'Indre, organisée par les aviculteurs d'ARGENTON-SUR-CREUSE, qui a accueilli les 13 et 14 février 93 le Championnat de France du Romain. 250 sujets présentés.

LES CHAMPIONS

Blanc Robert RIVEROL
 Mâle Bleu Gaston HARTER
 Femelle bleue Jean Paul CAYLA
 Chamois Rémy GROSZ
 Mâle Fauve Jean Paul CAYLA
 Femelle Fauve Jean Paul CAYLA
 Noir Rémy GROSZ
 Rouge Rémy GROSZ

• • •

M. Rémy GROSZ nous demande de préciser qu'il est, depuis 3 ans, le Secrétaire du ROMAIN CLUB

MAUVAISE VOLONTE OU INCOMPETENCE ?

S'il est une variété qui commence à faire couler un peu d'encre, c'est bien le soi-disant argenté de notre Mondain. Les habitudes sont tenaces en colombiculture et lorsqu'elles sont mauvaises, il faut y faire face. C'est pourquoi je reviens sur ce sujet que j'avais déjà abordé il y a quelques années et qui n'avait suscité que de l'indifférence. Indifférence due soit :

- à la mauvaise volonté de certaines personnes à vouloir engager le débat,
- à l'incompétence et donc à la non compréhension du problème.

En effet, il y a trois ans, j'avais écrit dans le Bulletin du Club des Amis du Mondain qu'il ne fallait plus utiliser le terme argenté pour notre Mondain, mais le terme GRISON. Suite à cet article, un éleveur m'a affirmé qu'il ne fallait en rien changer cette appellation puisque le Mondain argenté était la dilution du bleu. Faux et archi-faux.

Philippe HUDRY

Mais de quel ARGENTE parle-t-on ? La confusion est grande, cette situation est lamentable car elle sème le doute et l'incompréhension. Elle induit les éleveurs en erreur, avec des conséquences directes et néfastes sur leurs élevages. La couleur ARGENTE existe : elle est très caractéristique chez le Gier biche (argenté). Pour cette race on a affaire au véritable argenté, c'est à dire à la dilution du bleu, couleur récessive liée au sexe.
 Chez le Mondain, c'est en fait de la couleur GRISON qu'il s'agit. Cette couleur est dominante et absolument pas liée au sexe. Le gène responsable de la couleur grison provoque une dépigmentation de la couleur de base. Le Mondain Grison (appelé à tort argenté) est en fait un bleu barré affecté du gène grison. Le vrai argenté, quant à lui, est un bleu dilué. Cette couleur Grison est très répandue puisqu'on la trouve chez de nombreuses races : Dragon, Boulant de Silésie, Boulant d'Amsterdam, Sottobanca, Culbutant de Cologne, Modène, King... Pour toutes ces races, c'est le terme GRISON qui est employé et à juste titre !

Il n'y a que le Mondain qui souffre encore de cette confusion !!!

De plus, dans tous les pays d'Europe, cette couleur grison est correctement dénommée pour le Mondain :

- en Allemagne c'est le terme Blau-Schimmel, qui signifie Grison bleu !
- en Italie, c'est le terme Zarzano qui signifie Grison !

La France est encore une fois à la traîne et c'est d'autant plus grave que le Mondain est une race française !!! Il est grand temps de rectifier cette absurdité et de changer une bonne fois pour toutes cette appellation. Il est évident que pour tenter de cacher leur incompétence et leur ignorance, certains affirment qu'il s'agit d'une appellation conventionnelle. Cependant, cette appellation conventionnelle ne se justifie en rien et ne crée que confusion et erreur.
 Ne pas œuvrer dans ce sens et s'obstiner à garder le terme ARGENTE relève de la bêtise.
 Je suis conscient que cet article ne va pas plaire à tout le monde, mais ce n'est pas le but et j'assume. Il faut parfois bousculer un peu vivement les esprits pour faire disparaître des habitudes tenaces qui n'engendrent que des équivoques auxquelles il serait si simple de pallier...

CONSEILS "DE SAISON"

Les derniers événements d'ordre épidémiologique chez les volailles et les pigeons, concernés par la maladie de Newcastle et un risque de paramyxovirose, devraient inciter tous les éleveurs consciencieux de vacciner leur cheptel ENTIER contre ces maladies.

Les vaccins à disposition chez les vétérinaires sanitaires sont des plus efficaces et il conviendrait de les utiliser selon la méthode la plus optimale, c'est à dire par voie injectable (y compris pour les volailles pour lesquelles la vaccination par voie orale n'assure de protection efficace que si elle est appliquée avec une extrême rigueur d'hygiène et de salubrité des ustensiles et le rappel conseillé par le mode d'emploi. La voie injectable reste infaillible pour ces espèces).

Avant la prochaine saison des expositions, il faudra nous attendre à des dispositions de la part des autorités ministérielles et des services vétérinaires qui exigeront sans doute des certificats justifiant l'application des mesures de protection, afin de pouvoir participer aux expositions.

Les modalités internationales ont été demandées pour la prochaine réunion de l'E.E. et elles sont quasi uniformes concernant la prévention exigée pour nos espèces concernées dans le cadre d'expositions multinationales.

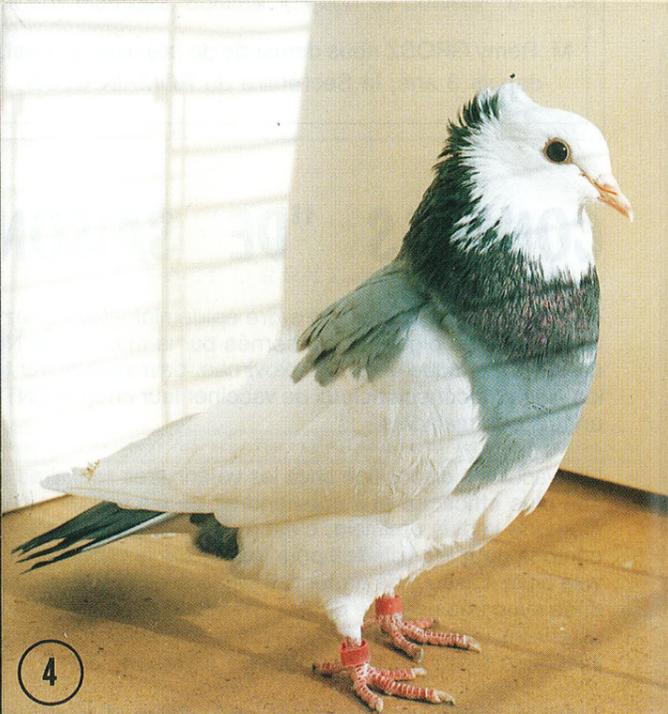
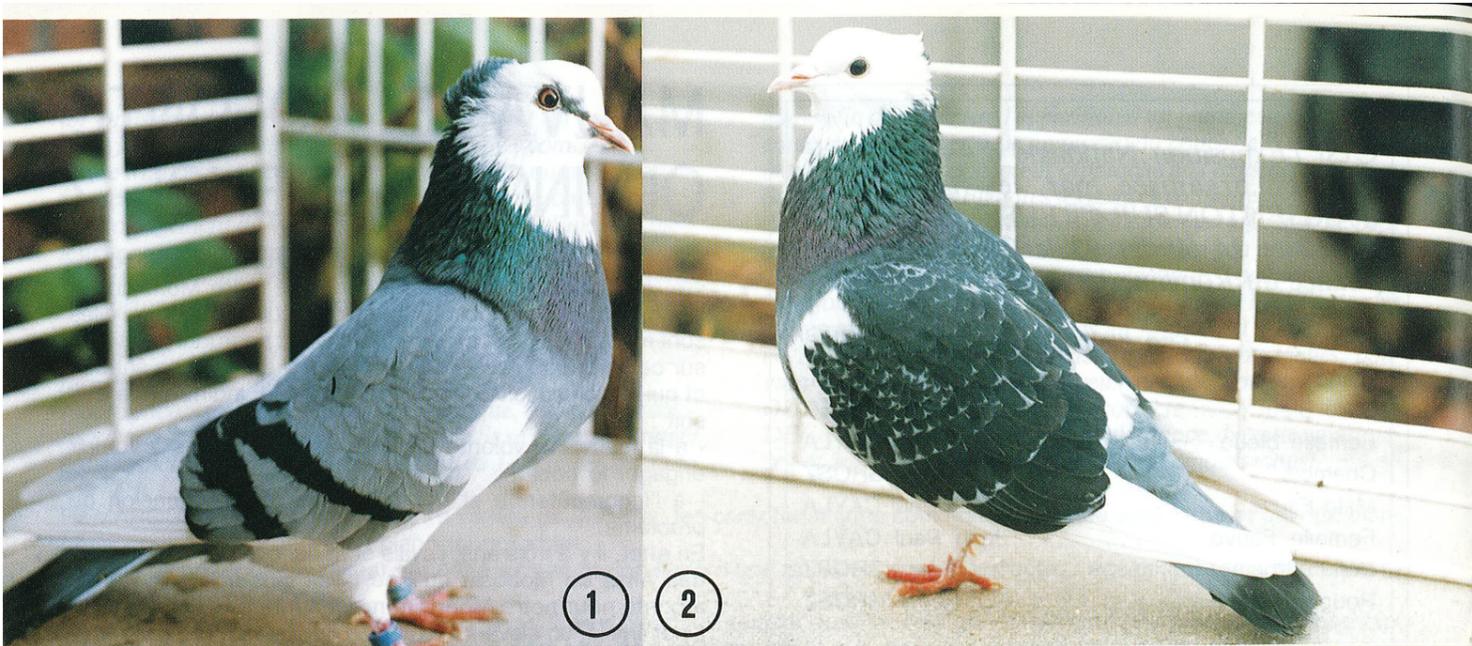
Nous vous conseillons donc de vacciner effectivement et de ne pas seulement vous procurer le vaccin et le garder au frais ou encore de le jeter à la poubelle, avec l'espoir certain d'obtenir "le papier" !
 N'oubliez pas que seuls les animaux vaccinés sont effectivement protégés, donc si vous ne voulez pas prendre le risque...

J.L. FRINDEL
 Responsable sanitaire d'une Société d'Aviculture

TABLEAU CORRELATIF N° 1 :
 POMMEAUX D'AILES - NOMBRE de REMIGES BLANCHES
 ...Chez le Manotte d'Artois à ailes colorées

TABLEAU CORRELATIF N° 2 :
 POMMEAUX D'AILES - NOMBRE de REMIGES BLANCHES
 ...Chez le Manotte d'Artois à ailes colorées

TABLEAU CORRELATIF N° 1 : POMMEAUX D'AILES - NOMBRE de REMIGES BLANCHES						TABLEAU CORRELATIF N° 2 : POMMEAUX D'AILES - NOMBRE de REMIGES BLANCHES					
...Chez le Manotte d'Artois à ailes colorées						...Chez le Manotte d'Artois à ailes colorées					
: N°: Nombre de Rémiges::Appréciation des Pommeaux:: Cotation des Pommeaux ::						: N°: Nombre de Rémiges::Appréciation des Pommeaux:: Cotation des Pommeaux ::					
Ord:	D	G	D	G		Ord:	D	G	D	G	
1:	15	14	Trop Grand	Trop Grand	6	21:	15	20	B.	Bcp T.Blanc	4
2:	7	8	Absence	Absence	0	22:	12	15	T.B	T.B	5
3:	13	15	Correct	Trop Grand	3	23:	11	11	B	B	4
4:	10	12	T.B	T.B	5	24:	12	13	B	B	4
5:	12	14	Faible	Faible	1	25:	13	10	Insuffisant	Faible	2
6:	12	13	Correct	Correct	3	26:	11	14	Absence	B	0
7:	11	12	Insuffisant	Insuffisant	2	27:	13	13	Faible	Faible	1
8:	12	11	Faible	Faible	1	28:	13	15	B	B	4
9:	9	9	Absence	Absence	0	29:	11	14	Faible	Faible	1
10:	13	14	T.B	T.B	5	30:	14	9	B	Faible	4
11:	13	12	Correct	Insuffisant	3	31:	11	13	Absence	Faible	0
12:	15	16	Limite	Trop Grand	5,5	32:	12	13	Faible	Correct	1
13:	13	15	T.B	T.B	5	33:	13	13	B	T.B	4
14:	11	14	T.B	T.B	5	34:	15	14	T.B	T.B	5
15:	13	19	T.B	Bcp T.Blanc	5	35:	16	13	Trop Blanc	Correct	6
16:	12	14	T.B	T.B	5	36:	13	13	Faible	Absence	1
17:	14	14	B	B	4	37:	10	10	Absence	Absence	0
18:	13	14	B	B	4	38:	14	10	B	Faible	4
19:	13	14	T.B	T.B	5	39:	14	15	T.B	T.B	5
20:	12	12	T.B	T.B	5	40:	11	13	Absence	T.B	0



- 1 - Manotte bleu barré - Prop. HERMENT
TB marquage et forme. Moustache imparfaite. Yeux hétérochromes (admis au standard)
- 2 - Femelle Ecaillée bleu - Naisseur DELPORTE
- 3 - Manotte Pie bleu
Très bonne dimension de la bavette. Cœur correct à toiletter sans excès
- 4 - Femelle Pie bleu
Très bonne femelle de travail en Pie bleu
- 5 - Couple Manottes noirs
F. TB tête et huppe, bavette petite.
M. TB bavette



VILLE DE LIMOGES
Palais des Expositions

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
et d'APICULTURE

organisée par le Syndicat Limousin Avicole et Apicole

DECLARATION D'INSCRIPTION

NOM : Prénoms : N° tél. :

Adresse complète :

..... GROUPE : Responsable du groupage :

Le soussigné, après avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les conditions, déclare :

Que ses animaux seront amenés installés à l'Exposition par { l'exposant / la Société } réexpédiés par { l'exposant / la Société } (Biffer l'un des deux mots)

Si l'exposant charge la Société de la réception, de l'installation et de la réexpédition des animaux, il est indispensable de donner les renseignements suivants :

Gare où doivent être réexpédiés les colis : N° tél. du destinataire :

DETAIL DES INSCRIPTIONS		OBSERVATIONS
lots à 40	F. Parquets d'élevage 1-6	
lots à 20	F. (Parquets 1-2 ou 2 couples de pigeons) (même race, même variété)	
lots à 20	F. (couples pigeons) (même race, même variété)	
lots à 18	F. (unités) Volailles	
lots à 18	F. (unités) Lapins	
lots à 18	F. (unités) Pigeons	
Palmarès obligatoire	25,00	Le chèque des frais d'inscription est à libeller
Souscription en faveur du succès de l'Exposition...		Syndicat Limousin Avicole et Apicole
TOTAL		

Adresser cette déclaration au Commissaire général, BROUSSAUD Jean-Pierre - 16 rue de Beynac - 87110 BOSMIE L'AIGUILLE

Fait à, le Signature :

N.B. — La présente déclaration ne sera enregistrée qu'après réception de son montant.

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS, le **10 SEPTEMBRE**

VALEURS	SOMME DUE A L'EXPOSANT	SOMME DUE PAR L'EXPOSANT
Ventes d'animaux		
Plaques		
Engagements - Palmarès		
Transport		
Achats		
SOLDE		
Somme due à l'exposant		(Signature.)
par l'exposant		

Règlement, le Chèque n° ou numéraire :

Article 3 : Toute demande d'engagement doit être adressée **AVANT LE 10 septembre 1993** au Commissaire Général : M. Jean Pierre Broussaud, 16, rue de Beynac, 87110 Bosmie l'Aiguille - Tel 55 39 01 98 (après 20 h de préférence). Elle devra être accompagnée du montant des inscriptions (mandat, chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Syndicat Limousin Avicole et Apicole).

Article 4 : Opérations de concours

Mardi 19 et mercredi 20 octobre 1993 de 8 h à 18 h : réception des animaux et mise en cage.

Jeudi 21 octobre 1993 : opérations du Jury à partir de 8 h (entrée interdite à toutes les personnes ne participant pas au jugement).

Samedi 23 et dimanche 24 octobre 1993 : exposition ouverte au public de 9 h à 18 h (restaurant sur place).

Lundi 25 octobre 1993 : réexpédition des animaux (**transport à la charge de l'exposant**).

Article 5 : Mesure sanitaire. Les animaux subiront à l'arrivée une visite. Tout animal déclaré suspect sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage, aux frais de l'exposant et sans remboursement des droits d'inscription.

Article 6 : Les récompenses seront décernées d'après les décisions du Jury désigné par le Comité d'Organisation de l'Exposition. Les décisions du Jury seront sans appel.

Article 7 : Les exposants désirant vendre les lots exposés devront inscrire obligatoirement le prix de vente sur leur feuille de déclaration. Ce prix sera majoré de 15 % à la charge de l'acheteur au bénéfice du Syndicat et inscrit au catalogue. Les animaux vendus pourront être retirés immédiatement par les acheteurs. Les Exposants qui retireront leurs animaux de la vente après le jugement devront acquitter les 15 % au bénéfice du Syndicat. Les mises en vente après jugement se feront dans la mesure du temps disponible aux bureaux des ventes.

Article 8 : Il est interdit de mettre en vente des animaux dans l'enceinte du Parc des Expositions sans passer par le bureaux des ventes. L'entrée d'animaux autres que ceux participant à l'exposition est interdite.

Article 9 : Le comité prendra toute disposition pour la nourriture, la surveillance des animaux. Il ne sera pas rendu responsable ni des décès, ni des vols, ni des erreurs, ni des changements, ni des envols, ni des pertes et dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, à leurs employés, aux animaux, aux emballages, instruments, matériels, produits, même du fait de l'incendie ou au cours des transports, ainsi qu'aux visiteurs.

Article 10 : Pour les cas non exposés dans ce règlement, les exposants se rapporteront au règlement général des expositions édité par la SCAF. Tous les cas non prévus seront examinés et tranchés par le Commissaire Général de l'Exposition. Les décisions prises seront sans appel.

Article 11 : En cas de grève ou de non acceptation des animaux par la SNCF, Sernam ou autre, le Syndicat Limousin Avicole et Apicole ne remboursera pas les frais d'engagement.

Article 12 : Toute réclamation concernant le Salon devra être adressée par écrit dans les 10 jours qui suivront la clôture de l'exposition au Commissaire Général, M. JP Broussaud, 16, rue de Beynac, 87110 Bosmie l'Aiguille.

Article 13 : Pour les animaux classés dans la catégorie gibier et pour ceux faisant partie des espèces protégées, leurs propriétaires devront fournir, à la mise en cage, leur numéro d'élevage ou une autorisation de transport, délivrés gracieusement par la D.D.A. de leur département, en cas de contrôle des Gardes des Eaux et Forêts. Il est interdit de mettre ces animaux en vente (se renseigner auprès de la D.D.A.).

IMPORTANT : CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 10 SEPTEMBRE 1993 (dernier délai).

Le Comité se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant cette date en cas de manque de matériel ou pour toute autre raison.



des pigeons au pied du Kilimandjaro

En visitant le village de Loitokitok, qui se trouve à l'intérieur de la Réserve Nationale d'Amboseli, au pied du Kilimandjaro, j'ai rencontré un des rares élevages de pigeon au Kenya.

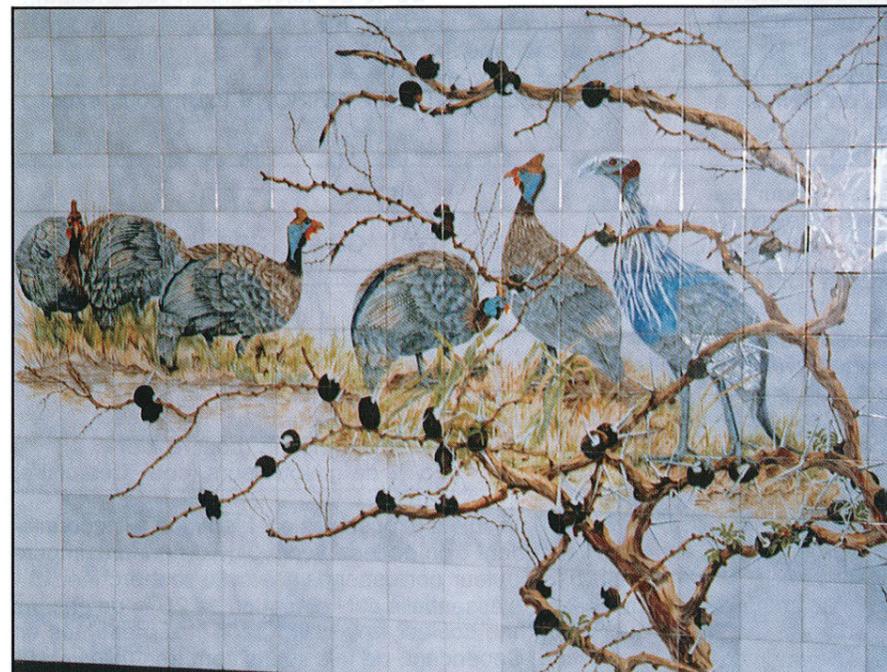
Une famille de la peuplade Kikuyu possède des couples de pigeons communs, avec des nichoirs face à la cour pour les faire se reproduire.

Dans le hall de l'aéroport de Monbasa, une belle fresque murale sur les pintades.

Au musée de Nairobi, le Pigeon Olive. Type de pigeon des bois de l'Est de l'Afrique, c'est un oiseau de couleur foncée avec les pattes, les tarses et le tour des yeux jaunes.

Daniel TOOS

• NDLR : Ce pigeon est en fait un Pigeon de Guinée, appelé aussi Pigeon de Rondier.



LA COULEUR GRISON : *comment la travailler ?*

• Philippe HUDRY

Suite à l'article que j'ai écrit concernant l'appellation Grison du Mondain, je vous livre ci-dessous les éléments de génétique qui permettent de travailler cette couleur Grison de façon rationnelle. Ceci devrait permettre aux éleveurs qui désirent sélectionner en priorité des Grisons, de gagner un peu de temps et surtout de ne pas s'orienter dans des accouplements hasardeux.

Le Grison est une couleur dominante, non liée au sexe qui, en fait, produit une décoloration des plumes nous permettant d'obtenir des tons noirs, bleus et blancs. La couleur grison typique est celle du Boulant de Silésie qui présente une répartition très homogène de la couleur. Aucune partie ne tranche par rapport à une autre et l'ensemble donne l'aspect d'un voile de moisissures et sans que le ventre soit blanc. Génétiquement, le Mondain Grison, pour lequel on devrait préciser d'ailleurs Grison Bleu, est un bleu barré possédant le gène Grison. D'autres couleurs peuvent être affectées par ce gène, par exemple : le brun, dans ce cas on a affaire à des sujets grison brun.

Le Grison peut se présenter sous deux formes :

- Le Grison impur : c'est la couleur recherchée pour les expositions. Il est toujours issu d'un croisement entre un grison et un bleu. C'est donc un sujet chez qui le gène grison n'est exprimé qu'une fois. On appellera cela un grison porteur de bleu.

- Le Grison pur : la couleur d'ensemble est beaucoup plus claire que le précédent. L'ensemble du plumage se rapproche du blanc, avec toutefois les extrémités des ailes et de la queue foncées. De tels sujets sont issus d'un accouplement de 2 grisons. Le gène grison est exprimé 2 fois.

COMMENT OBTENIR DES GRISONS ?

La couleur grison étant dominante par rapport au bleu, il est absolument nécessaire de disposer de reproducteurs grisons.

Il est complètement impossible d'obtenir des grisons à partir de 2 sujets bleus.

Voyons maintenant les résultats de divers accouplements à base de sujets bleus et grisons. Pour simplifier les notations, j'utiliserai les abréviations suivantes :

Sujet BLEU : BB
Sujet GRISON IMPUR (couleur expo) : GB
Sujet GRISON PUR : GG

Pour déterminer les résultats des accouplements, il est très pratique d'utiliser un tableau de 4 cases dont exemple ci-dessous, pour 2 reproducteurs bleus.

	B	B
B	BB	BB
B	BB	BB

On obtient 100 % de sujets BB, donc uniquement des bleus.

ACCOUPEMENT BLEU (BB) et GRISON (GB) (coul. expo)

	B	B
G	GB	GB
B	BB	BB

Les résultats sont : 50 % de sujets bleus
50 % de sujets grison (coul. expo)

ACCOUPEMENT DE 2 GRISONS (GB) (coul. expo)

	G	B
G	GG	GB
B	GB	BB

On obtient alors : 25 % de bleus
50 % de grisons (coul. expo)
25 % de grisons purs (coul. très claire)

Le nombre de sujets exposables est identique à l'accouplement précédent ; on obtient bien 50 % de grisons impurs ayant une couleur correspondant à celle recherchée.

La différence essentielle est l'obtention de 25 % de grisons purs ayant une couleur trop claire pour être présentés en exposition. Cependant, de tels sujets sont très utiles en 2^e génération :

ACCOUPEMENT GRISON PUR (GG) et BLEU (BB)

	G	G
B	GB	GB
B	GB	GB

Avec cette combinaison, on obtient 100 % de sujets grisons impurs, donc de couleur correcte pour les concours. Cette manière de procéder peut être très intéressante pour les éleveurs recherchant une majorité de grisons.

Voyons maintenant les résultats des autres combinaisons :
Grison pur x Grison pur : 100 % de grisons purs

Grison pur x Grison impur : 50 % de grisons purs et 50 % de grisons impurs

Il est important de se souvenir que tous les résultats de ces

accouplements ne sont absolument pas liés au sexe. On ne peut pas affirmer que tel sujet sera un mâle ou une femelle. Théoriquement la proportion est de 50 % de mâles et 50 % de femelles.

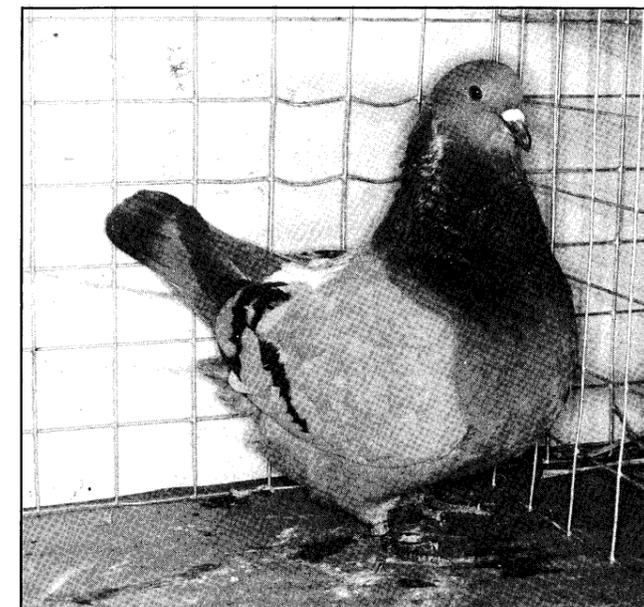
Toutes ces considérations, et notamment les pourcentages cités ne sont vérifiables et réels que sur de très importantes quantités. Cependant aucune contestation n'est possible sur la justesse de ces combinaisons et résultats, ceux-ci répondant aux lois simples de la génétique.

Pour terminer, vous trouverez ci-dessous quelques petits trucs qui souvent nous évitent des hésitations et des erreurs de sexe sur les jeunes sujets.

- Un couple de bleus ne peut jamais produire des jeunes meuniers.

- Un couple de meuniers peut produire des bleus : dans ce cas les bleus sont obligatoirement des femelles. Les jeunes meuniers peuvent être des mâles ou des femelles. Le père est donc obligatoirement un meunier porteur de bleu, vérifiable par la présence de taches noires à la queue et quelquefois dans le vol.

- Un couple de jaunes ne peut pas donner de jeunes rouges. Par contre un couple de rouges peut produire des jaunes qui sont, là aussi, tous des femelles.



PH Mondain bleu - Prop. BARRERE - Photo Ebner

COURRIER

Le Club Français du pigeon Tête Noire de Brive vous remercie d'avoir consacré une partie de Colombiculture à son pigeon favori.

Notre TNB est encore bien confidentiel. Espérons que dans quelques années nous pourrions en admirer plus souvent dans les expositions.

Pour l'instant, les éleveurs s'efforcent de le sélectionner au mieux, ce qui n'est pas si facile vu la difficulté et le nombre de sujets que l'on doit éliminer.

Eric MARCOU

MATERIEL AVICOLE D'EXPOSITION

GALLERON

Ets GALLERON - Chemin de la Vallée
Camp-Major - 13400 AUBAGNE
Tél. 42 03 09 84

• • •

Batteries pliantes extra-plates de 4 ou 5 compartiments

- 4 compartiments 50x50x50, soit 2 m au total
- 5 compartiments 40x40x40, soit 2 m au total
- 4 compartiments 50x50x60, soit 2 m au total



Bagadais Tchèques avec leur petit - Prop. et Photo Maunoury



Remise des diplômes de reconnaissance pour l'intérêt et la collaboration portés à l'aviculture tchèque, lors de l'exposition de Brno. De g. à d. : H. MATHYSIK, A. GEROU, P. KRAVETS, Ph. MAUNOURY, G. HARTER, S. JIRI

NOVEMBRE 1992

Deux aviculteurs français présents et honorés en Tchécoslovaquie

Week-end chargé que celui du 14-15 novembre 92 avec l'éliminatoire du foot France-Finlande, et le test-match de rugby France-Argentine. Mon intérêt se porta plutôt vers la Tchécoslovaquie, à Brno très exactement, où se tenait l'Exposition Nationale d'Aviculture.

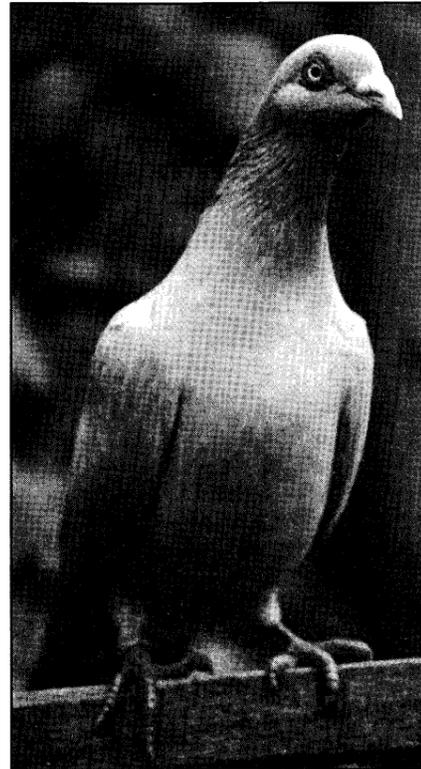
Philippe MAUNOURY

Mais une telle expédition, si elle veut connaître une fin heureuse, nécessite de nombreuses démarches, recherches, correspondances et appels téléphoniques. Qu'importe, il en faut plus que cela pour nous faire renoncer, mes amis Gaston Harter, Rémy Grosz et moi-même.

Nous décidons donc d'entreprendre l'aventure d'un échange culturel et avicole Franco-Tchèque. Hélas, à la dernière heure, Rémy ne put se joindre à nous, empêché par ses obligations. C'est à deux que nous prenions la route. Les dieux de la météo, Eole en premier, n'étaient pas de la partie faisant fi de nos prières. Arrivés en Bavière, nouvel handicap et de taille celui-là : la neige. La neige qui fait son apparition plus tôt que prévu et qui commence à recouvrir le Tyrol d'un épais manteau digne d'un mois de janvier. Notre moral reste, lui, au beau comme celui de la "Toledo 16 S" qui rugit comme un lion à qui on marcherait sur la queue.

A l'approche de Vienne, notre fatigue se dissipe en voyant le panneau BRNO 140 km. Le poste frontière n'est plus qu'à 60 km et nous y arrivons rapidement. Là, un douanier s'approche et nous demande dans un allemand rugueux si nous avons quelque-chose à déclarer. "Oui, des pigeons !" Il s'empresse alors d'ouvrir le coffre, bientôt rejoint par un deuxième douanier, puis un troisième, tous assez jeunes, qui s'emparent de nos passeports

ainsi que de la correspondance échangée avec mes amis tchèques et nous laissent "mijoter" pendant près de 40 minutes qui nous paraissent une éternité. Nous sommes en règle ! un officier nous fait signe d'avancer, la plus grande difficulté est passée.



Bagadai Tchéque - Prop. Maunoury

A l'arrivée à Brno, notre sens de l'orientation nous fit défaut et nous dûmes faire appel au concours d'un policier qui, très aimable, pris place dans notre véhicule et nous guida jusqu'à l'Expo. Le hall est grandissime avec éclairage naturel, des cages bien alignées, rien n'a été oublié et... l'entrée est gratuite pour les visiteurs !

Nous sommes accueillis par le Prési-

dent Jaroslo qui dirige l'exposition et par son secrétaire qui nous présentent à Miroslav, le seul éleveur de Bagadai Français.

Quand celui-ci vit les Bagadai que je lui apportait, ses yeux se remplirent de larmes puis son visage s'illumina et il bedouilla : "jamais vu des Bagadai pareils !" et à l'endroit où ils étaient parqués, il écrivit en tchèque : Bagadai Français de collection.

C'est aussi à ce moment-là qu'arriva Mme Vera qui nous accompagna dans notre visite de l'exposition.

3800 pigeons exposés, un très grand nombre de Boulants, un grand ballet car rares étaient ceux qui n'avaient pas le "type".

Les Romains par contre sont encore à travailler, les têtes n'étant pas encore assez larges.

Quant aux Bagadai Ostrau, Moravie et Tchèques, ils n'occupaient qu'une quinzaine de cages ces sujets étant plutôt rares. L'Ostrau d'allure fière, très élégant, marchant presque sur la pointe des pieds, montrant bien sa tête relevée en avant.

Les Moravie, d'un blanc de neige, avec leur huppe ont fait notre admiration.

Le Bagadai Tchéque est plus court et plus massif, avec des coloris bien diversifiés.

Tous ces pigeons que nous découvrons pour la première fois ont de quoi satisfaire les visiteurs que nous sommes et exciter la passion qui nous a amené jusqu'ici, d'autant que nous n'avons pas chez nous de nombreuses autres races présentées ici.

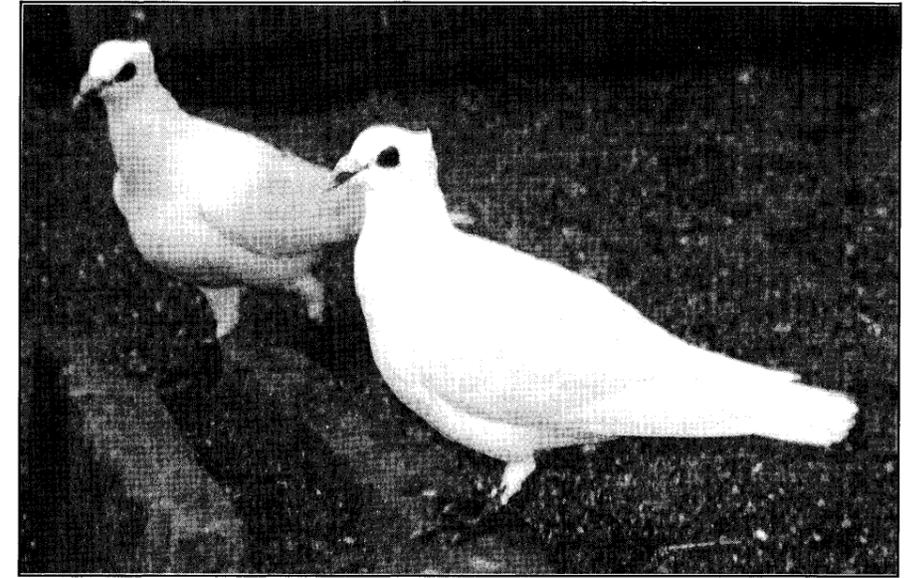
Il me faut aussi souligner la qualité des soins donnés pendant l'exposition. Les pigeons étant nourris à l'orge et abreuvés dès 7 heures le matin. Partant, nous avons admiré et apprécié la solidarité tchèque qui fait tant défaut chez nous. Nous avons bien des leçons à prendre. Les vrais amis se font rares dans notre milieu où il y a davantage

d'égoïsme et de vanité autour des triomphes que d'entraide et d'amitié. Notre visite s'est terminée par celle du hall des volailles où étaient exposés 3000 animaux qui nous ont agréablement surpris par la qualité des sujets présentés : poules Orpington, Brahma, oies de Toulouse, lapins dont les fameux géants pesant de 8 à 10 kg devant lesquels nous nous sommes longuement attardés, ébahis d'une telle taille.

Étaient exposés aussi, des animaux sauvages : castors, rats-laveurs, ragondins, renards rouges et bleus plus beaux les uns que les autres, 1700 en tout. La journée prenait fin, il était temps de regagner notre chambre pour un repos mérité et bien apprécié.

Dimanche, dès 8 heures, nous retournions à l'expo où nous attendaient différents éleveurs impatientes d'échanger des connaissances, des expériences utiles pour l'élevage de chacun.

Puis, à 10 heures, nous nous sommes rendus au hall d'entrée où des personnalités nous attendaient pour nous remettre le Diplôme de la Reconnaissance pour l'intérêt et la collaboration portés à l'Aviculture tchèque lors de cette exposition.

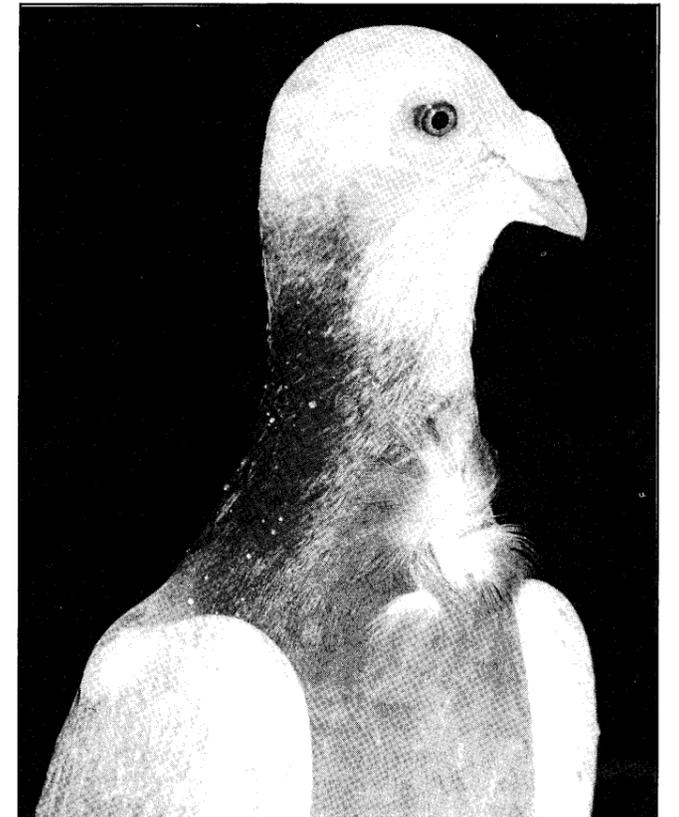


Bagadai de Moravie - Prop. Harter - Photo Maunoury

C'est ainsi que 3 nouvelles races de Bagadai (Ostrau, Moravie, Tchéque) font leur apparition pour la 1^{re} fois en France, après un périple de 4400 km. Nous sommes heureux de notre expérience unique et enrichissante, heureux d'être les premiers éleveurs français à

promouvoir ces trois races, satisfaits d'avoir créé de nouveau liens avec nos amis Tchèques.

Je voudrais les remercier tous, eux sans qui rien n'aurait été possible. Merci pour leur accueil, leur générosité, leur serviabilité.



Bagadai d'Ostrau - Prop. et Photo Maunoury

REFLEXION

Pour les éleveurs, la période la plus belle, la plus "excitante" de l'année est certainement la saison d'élevage pendant laquelle les jeunes pigeon-neaux viennent en série et grandissent le plus naturellement du monde. Admettons que toutes les dispositions préalables ont été prises afin de satisfaire toutes les exigences de la "pulsion de vie" de nos protégés, tributaires rappelons-le de nos bons soins ! Nos protégés sont en effet au top niveau de leur forme ! Que peut-il encore nous arriver qui puisse entraver cet espoir de production splendide ?

Oui, quoi... tellement d'événements incalculables, dont on ignore les origines, ou que l'on a considérés comme insignifiants. Il faudrait alors

procéder à une investigation approfondie afin que "cela ne nous arrive plus et que l'année prochaine ça aille mieux..."

Les intempéries sont imprévisibles. Qu'elles soient une des causes de nos malheurs peut être indiscutable. Considérons le fait du décalage saisonnier : un Noël chaud, presque "vert" et la Pâques froide souvent et "blanche". Le décalage comporte presque 6 semaines. Une petite exception cette année peut-être... En tous cas, le cycle normal suit le cycle de l'ensoleillement journalier, l'activité au sein de la "ruche" bat son plein lorsque arrivent des jours plus maussades, plus frais que la normale et, les jeunes éclos normalement ne sont plus nourris normalement. La nature, par contre, et les instincts exigent des conditions "normales".

Puis est instauré tout le possible, mais aussi des trucs "impossibles" afin de produire ces jeunes qui devront remporter les premiers trophées aux premières expositions de la fin de l'été.

Si l'on veut connaître le succès, on est prêt à investir diverses méthodes ou manipulations, le tout étant un gigantesque sacrifice humain et matériel pour pallier à certaines de ces "déficiences".

Sauf que... nos protégés ne sont pas toujours prêts à jouer le jeu !

Une utilisation optimale de tout ce que l'industrie et la pharmacologie peuvent nous proposer peut servir à manipuler mais, souvent, trop souvent, cette plus belle période pour l'éleveur est payée à un prix...!

Cette relation est-elle juste ?

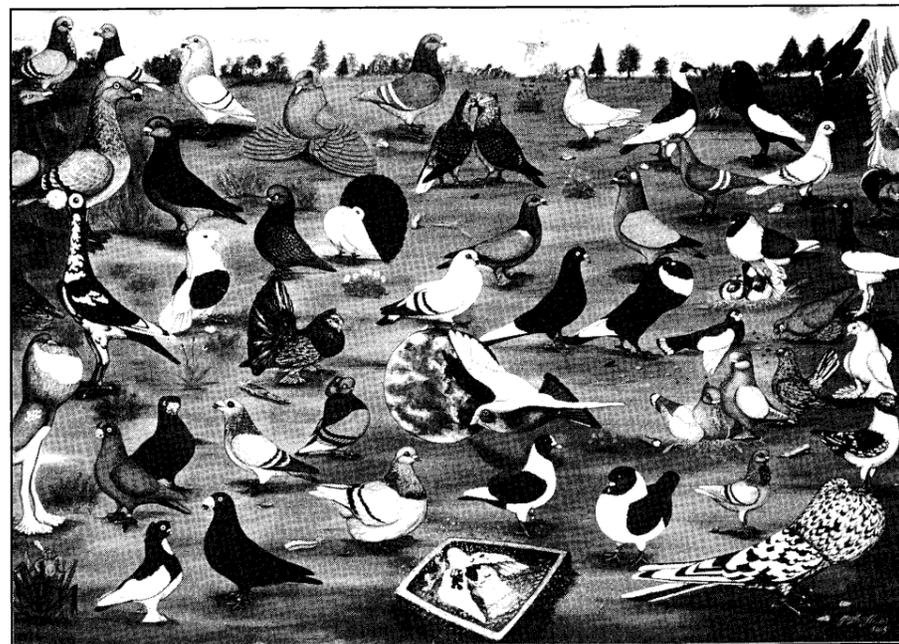
A chaque éleveur-sélectionneur d'y répondre lui-même...

J.L. FRINDEL

d'après une pensée d'Erich Müller

.....

UN PEINTRE COLOMBICULTEUR FRANÇAIS "IMMORTALISE" AU MUSEE DU PIGEON DE NUREMBERG



Notre "peintre animalier colombiculteur" français Jean-Louis FRINDEL a réalisé, pour le musée, la plus grande peinture de cette spécialité, depuis le fameux tableau de COOK (1910) qui s'y trouve d'ailleurs aussi. La toile mesure 2 m X 1,30 m et comporte 55 pigeons de 50 races différentes, dans des postures naturelles "vivantes", de comportements habituels à côté de positions "standard".

Nous avons annoncé l'ouverture du Musée du Pigeon à Nuremberg, chez K.H. ZOLLFRANK. Ce musée a ouvert ses portes au public le vendredi saint. Ses jours d'ouverture sont, de 10 h à 16 h :

- 19 et 20 Juin
- 3 et 4 Juillet
- 31 Juillet et 1^{er} Août
- 28 et 29 Août
- 18 et 19 Septembre
- 16 et 17 Octobre

ENTREE LIBRE - PRENDRE RENDEZ-VOUS

Karlheinz ZOLLFRANK
Schießplatzstr. 40
90469 - 8500 NÜRNBERG 50
Tél. 1949-911 - 48 35 10/20
Fax : 1949-911 - 48 46 24

EXPOSITIONS ETRANGERES

- **allemagne** : ULM - Décembre 93 - Exposition Nationale de Colombiculture (VTD). Nombreux championnats.
- **suisse** : ZOFINGEN - Novembre 93 - Exposition Nationale de Colombiculture (STV).

LES OEUFS CLAIRS : UNE QUESTION DE COMPORTEMENT

Une récente discussion avec un ami étranger, colombiculteur durant ses loisirs, au sujet des premières couvées non fécondées m'incite à vous faire part de certaines observations ou évidences de faits (il y eut d'ailleurs une publication à ce sujet dans une revue étrangère).

On admet volontiers que la ponte, chez le pigeon, est le résultat de l'acte d'accouplement entre deux individus, également entre deux femelles (lors d'une séparation hivernale par exemple), donc aussi d'un acte simulé, sans fécondation effective. Ceci doit être complété par une autre observation, à savoir que cela "marche" aussi sans contact corporel ! Preuve : on a observé que des femelles pigeonnnes arrivaient à pondre en étant plusieurs jours dans une cage à proximité d'un mâle, mais séparée de lui.

Bien sûr, l'affinité entre les individus est primordiale, de même l'état physiologique de la femelle par rapport au cycle de reproduction saisonnier.

Le déclin de la production de l'œuf est le comportement frénétique de parade nuptiale du mâle, car sans cette danse stimulante et excitante pour les sens (par la production hormonale), aucune pigeonne ne peut pondre, même si un ou plusieurs mâles la cochent, et même de force.

Maintenant, un peu d'histoire. Aujourd'hui nos pigeons de race sont sélectionnés pour la beauté, pour l'expo. Autrefois, il s'agissait de produire des pigeon-neaux pour la consommation. Ils ont été sélectionner pour produire durant presque toute l'année, la mue et le froid hivernal entravant quelque peu cette habitude due à la domestication. Les espèces sauvages ne produisent qu'au printemps, au plus tard au début de l'été, les jeunes devant être aptes à passer l'hiver en ayant mué normalement.

Pour nos pigeons séparés à l'automne, durant tout l'hiver et parfois un peu plus, on ne peut empêcher cette frénésie irrésistible de s'unir afin de se reproduire. La pulsion sexuelle est à son maximum de part et d'autre du grillage de séparation dans la case, même si des exceptions font que certaines de ces dames répondent par des coups de bec, voire (pas du tout) par une indifférence notoire !

La mise en présence des partenaires se fait simultanément par les soins de l'éleveur puis, après une semaine, parfois moins, le premier œuf, puis le second sont pondus. Souvent, presque toujours, cette couvée est claire, non fécondée. On constate en effet que des œufs pondus un peu plus tard sont généralement fécondés. En effet, l'élaboration de l'œuf s'étend sur 156 heures, soit 6 jours et demi. D'après ce qui a été décrit plus haut, beaucoup de pigeonnnes bien "mûres" vont commencer ce cycle dès les premiers stimuli vocaux du mâle. Lorsque l'acte d'accouplement aura lieu, en différé à cause de la grille de séparation, il sera trop tard pour féconder l'ovule.

Une certaine copérence, un certain risque (par ex. de mettre de suite en présence les deux individus) influencent la qualité de la première couvée.

Résultats et mortalité : Si jadis on parlait de l'acte sexuel comme départ de la production de l'œuf, on convient aujourd'hui qu'une pigeonne aveuglée ne pourrait jamais plus pondre un œuf, même si par adaptation elle se laissait cocher par un ou plusieurs mâles. Le but de la parade nuptiale par les roucoulements et la danse du mâle est, entre autre, la stimulation de l'état de couvaison chez les deux sexes pour la production d'une part, et la réception d'autre part, du sperme.

Le comportement du mâle, induit par la proximité d'une femelle, se répercute par voie optique sur la femelle chez qui il déclenche l'activité sexuelle.

CHAMBERY PARC DES EXPOSITIONS 3 - 5 DECEMBRE 1993

5 GRANDS PRIX D'EXPOSITION
1 GPH POUR 80 SUJETS
RECOMPENSES DE VALEUR
8 CHAMPIONNATS DE FRANCE

Boulants Nains et Anglais, Pigeon Poule, Alouette de Cobourg,
Culbutants Alouette et Haut-Volants d'Exposition,
Texans, Frisés, Lapins Nains et Cobayes
Volailles Houdans et Faverolles
Championnats Régionaux Modènes et Carneaux

.....

Inscriptions-Réservations, s'adresser à :

Philippe HUDRY - Burnel, 74150 VALLIERES - Tél. 50 62 18 18

Une cérémonie de parade complète est le prélude stimulant nécessaire pour un accouplement normal et une fécondation normale. D'autres facteurs, mécaniques (longues plumes à l'arrière...) ou comportementaux (entrave de l'acte par d'autres mâles : problème d'exiguïté ou de surpopulation) peuvent bien sûr intervenir négativement.

La simulation d'un accouplement entre deux femelles après stimulation initiale reste rarement sans œufs, nous le constatons dans le compartiment des femelles en cas de séparation hivernale. La raison à ceci est la capacité d'adopter un comportement opposé à celui de son propre sexe. D'éminents ethnologues se penchent sur ce sujet très intéressant du comportement du pigeon et de certaines autres espèces.

Certains d'entre-vous, chers lecteurs, vont trouver explication à ces observations courantes et si vous êtes un éleveur passionné, vous saurez exploiter ce phénomène comportemental et pallier à ces petites causes qui font rater les bons débuts.

A d'autres...!

A.G. DE L'ENTENTE EUROPEENNE D'AVICULTURE, DE COLOMBICULTURE ET DE CUNICULTURE

à REZ (près de Prague) le 22 Mai 1993

- NB : ce compte-rendu reprend l'essentiel des débats et décisions, en attendant le PV officiel.
- 1 - Le Président J. BOUW souhaite la bienvenue, excuse les absents, dont le conférencier prévu, et souligne la traduction simultanée en français et anglais par lui-même ou par des délégués présents à leurs voisins, séance tenante et plus tard à travers les P.V.
- 2 - La liste de présence donne d'abord 40 voix de distribuées, puis en fait 39. Majorité absolue : 20 voix.
- 3 - Le PV de l'AG 92 est adopté.
- 4-5 - Les rapports des différentes sections et du Secrétaire Général font ressortir les points suivants :
 - Etablissement d'une documentation sur toutes les races selon le pays d'origine ou de référence.
 - Eviter une évolution sélective dans divers pays, déviant de l'idée initiale du pays d'origine.
 - Il y a encore des divergences sur les dispositions vétérinaires.
- SECTION LAPINS : M. Schmitt (A) en remplacement de M. Piccinin (CH). Le standard, en 3 langues, serait prêt pour fin 93. Demande un peu plus "d'impulsion" aux délégués. Des informations sanitaires sont échangées.
- SECTION VOLAILLES : Grands travaux d'harmonisation réalisés.
- SECTION PIGEONS : cf. rapport.
- SECTION PETITS RONGEURS : Intéressera surtout les cobayes. Voir suite donnée.
- 6 - Le Trésorier est absent pour cause maladie, le Secrétaire Général lit son rapport, les précisions suivront.
- 7 - Idem concernant le projet relatif à divers frais.
- 8 - Elections : Vice-Président : 4 candidats :
 - 1) FRINDEL Jean-Louis (F)
 - 2) FREIGBURGHAN Urs (CH)
 - 3) PERIQUET Jean-Claude (F)
 - 4) KRATOCHVIL Jaroslav (CZ)
- Suite à la présentation par le Président BOUW, J.L. Frindel déclare au nom des 2 candidats français, leur décision commune de retirer leurs candidatures, suite à un débat précédent l'AG afin de rassurer l'opinion quant à la situation interne de l'Aviculture française. Déclaration largement approuvée et applaudie.
- Résultat : M. Freiburghaus : 20 voix (élu)
M. Kratochvil : 19 voix.
- Secrétaire Général : M. RUDOLPH se présente, un vote secret est demandé par le Luxembourg "pour sonder l'opinion". Résultat : pour 36, contre 2, blanc 1.
- Le Vice-Président sortant, Olaf JENSSEN, est membre honoraire.
- 9 - VOEUX : l'AG entérine le cycle des couleurs notamment l'anthracite en remplacement du brun.
- L'Autriche organise l'Expo Européenne en 2000 ou 2001 selon les dates de l'expo précédente, suite au cycle de 3 ans.
- Admission : l'admission de la Croatie est rejeté par 20 voix contre 17 (2 blancs).
- Les Etats Tchèque et Slovaque sont admis séparément.
- A la prochaine AG seront mis en place des appareils à traduction simultanée (requête de M. Periquet).
- 10 - RAPPORT DES PAYS MEMBRES : Italie : meilleurs rapports internes mais pas définitifs et clairs.
- Section lapins : non constituée car attaches industrielles et non sélectionneurs de races.
- 11 - Rapports techniques et financiers de l'Expo Europ. de Zuidlaren 92. Satisfaisants pour l'ensemble.
- 12 - Un délégué Danois donne un aperçu sur l'Expo. Europ. 1995 au Danemark. Les règlements seront prêts pour 1994.
- 13 - La France a déposé 2 propositions pour l'AG 94 (Région Parisienne ou Amnéville près de Metz). L'Italie est candidate maintenant, n'étant prête suite à sa demande en 92. Un large débat a lieu :
 - suite au programme de l'Italie : Milan : tarifs, situation avicole très

incertaine (pas de corps techniques statutaires)
- l'Italie aurait eu le feu vert pour 93 et non plus pour 94
- problème des dates : l'Ascension est maintenue par vote majoritaire
- question des garanties
- la France propose un lieu commun après consensus : Amnéville-Bains. Un programme sera fourni au Président de l'EE sous 2 mois
- vote : Pour l'Italie : 18 Contre : 19
- la délégation française doit revoir sa candidature pour une Expo. Europ. en 97(?) 98, en raison des dates et du cycle.
14 - Conférence annulée.
15 - Le Président VEF Edwin du BDRG demande un O.J. plus détaillé, surtout au point "vœux", afin que les délégations puissent se concerter pour les avis à donner.
Rapport rédigé par : J.L. Frindel
Approuvé par : G. Longein, René Wolf, Patrick Haas, Emile Florsch, J.C Periquet.

LA COMMISSION EUROPEENNE DES STANDARDS PIGEONS A VU LE JOUR A PRAGUE

le 21 Mai 93, lors de la réunion annuelle de l'E.E.

Cette Commission Technique a été créée au sein de la section technique colombicole de l'EE, sur proposition du Président, le Dr Werner Lüthgen, qui y voyait une nécessité absolue au regard de toutes les questions, pour la plupart litigieuses, et des prévisions qui ne sont pas forcément du ressort de la Section Technique de l'EE. Elle est composée de MM. J.L. Frindel (F), Président de la Commission, et des membres : Arnold Tuidier (A), Président de la Commission Autrichienne, Herman Ter Mors (NL), Président de la Commission néerlandaise, Miroslav Petrovsky (CZ), membre de la Commission tchèque, Istvan Rohringer (H), membre de la Commission hongroise, Werner Lüthgen, Président de la section technique de l'EE, membre de la Commission des Standards allemande, membre de droit.

Cette Commission Européenne se dotera de quelques principes de fonctionnement, elle précisera ses attributions et d'ores et déjà nous pouvons donner les informations suivantes :

- elle se réunira au moins deux fois par an pour des journées (entières) de travail.
- elle représente en quelque sorte la plus haute instance technique avec la Section Technique de l'EE, de recours en matière de standard.
- elle a pour vocation première l'harmonisation de la teneur rédactionnelle des standards et leur application.
- ceci dans l'esprit de "standard européen", celui-ci étant le standard du pays d'origine ou de référence.
- pour cela elle examinera tous les litiges ou questions qui lui seront adressés par les Commissions des Standards des pays membres de l'EE ou par des Clubs de Race, ou même des éleveurs, mais alors dans ces deux derniers cas après échec de consensus avec lesdites Commissions nationales.
- elle veillera à la conformité des textes par rapport aux données du pays d'origine ou de référence.
- elle veillera à la spécificité de toute race nouvelle, créée ou amenée par l'adhésion de nouvelles nations, par rapport aux caractéristiques des races déjà existantes.
- elle limitera les orientations sélectives déviant du standard du pays d'origine ou de référence.
- elle favorisera l'harmonisation générale sur le plan du jugement, des travaux de sélection des Clubs à travers les pays membres, leur rencontre sur le plan international, la promotion des juges et leurs échanges, l'application des données scientifiques.

Cette liste d'attributions est loin d'être définitive et précise. Les publications seront faites après chaque séance et sont en principe applicables de suite.

La Commission Européenne a besoin d'une collaboration efficace et responsable de toutes les Commissions des Standards nationales.

J.L. FRINDEL

ENTENTE EUROPEENNE AVICULTURE, COLOMBICULTURE, CUNICULTURE SECTION "PIGEONS"

Compte-rendu de la réunion du 21 Mai 93 à REZ, près de Prague

Le rapport qui suit est celui de la section technique "Pigeons", il sera suivi d'un compte-rendu sur les points essentiels de l'AG du 22.5.93. Ces rapports seront éventuellement complétés en fonction des PV officiels par les Secrétaires respectifs de la section technique et de l'EE, lors d'une parution ultérieure. Les abréviations indiquent les pays d'origine des intervenants.

1 - Le Président de la Section, Dr Werner Lüthgen (D), souhaite la bienvenue à tous et 2 - constate la présence de 10 pays membres, ce sont : l'Allemagne, les Républiques Tchèque et Slovaque, la Suisse, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hongrie, les Pays-Bas, la France et l'Autriche. On note l'absence de l'Espagne, l'Italie et les pays scandinaves, la plupart non excusés. Le Président transmet les salutations d'usage et salue les nouveaux présidents Edwin VEF (D) du BDRG et Harald Koehnmann (D) du VDT (homologue de la SNC).

3 - Le PV de la réunion d'Arnhem 92 est adopté sans débat. Le Président Lüthgen souhaite une prise de position sur le vote à l'AG au poste de Vice-Président, les 2 candidats de la section, U. Freiburghaus et J.L. Frindel expriment leur point de vue, J.L. Frindel pensant se retirer officieusement en faveur de son collègue Suisse plus ancien.

4 - Expo Européenne de Zuidlaren (NL) : le briefing des juges a été un point positif. La carte de jugement fut dotée des "notes" selon le système germanique ET des points selon le système danois, mais il y eut une différence de 3 points entre les deux notes suprêmes, ce qui n'était pas conforme à l'idée et la décision initiales. Certains juges non présents à la réunion préliminaire ont dû corriger leurs jugements, malgré les recommandations écrites.

Reste à débattre les divers modes de classement : rassembler la "collection" ou classer selon le modèle : MJ - MA - FJ - FA.

Les sujets trop âgés selon le règlement doivent recevoir les critiques (jugement) mais ne peuvent pas être primés. On remercie les organisateurs pour leur engagement et leur dévouement et la palette fournie des trophées.

La question essentielle se pose (et reste à débattre) : limiter les participations, avec cependant une promotion spéciale des races nationales des différents pays ? Peut-on limiter la participation du pays organisateurs ?

Réclamations : la G.B. n'est pas satisfaite (selon les exposants et des juges) du jugement des Culbutants Longue Face. On leur demande aussi de tenir compte du niveau de cette race dans d'autres pays.

5 - Calendrier des Expositions 92 à caractère européen : ne peuvent être reprises que les expositions qui ont été signalées à travers les délégués, ce furent :

- a) 23-25 10 92 Ettlingen (D) : Cravatés Italiens
- b) 6-8 11 92 Hollande : Culbutants Becs courts (déplacée au 20-21 12 92)
- c) 21-22 11 92 Modènes Anglais à Seligenstadt (D)
- d) 21-22 11 92 Cauchois à Massenbachhausen (D)
- e) 12 12 92 Lynx de Pologne à Kembs (F) annulée suite de dispositions sanitaires nationales.

6 - Le calendrier 93-94, selon les mêmes modalités :

- a) 20-21 11 93 Cravatés à Cologne (D)
- b) 27-28 11 93 Cauchois à Tournai (B)
- c) 12-13 11 94 Kings à Straubing (D)
- d) date à préciser Huppé de Sultz à Sultz-sous-Forêts (F)

Ce sont les seules expositions à caractère européen pouvant bénéficier du patronage de l'EE, suite à leur déclaration en bonne et due forme. (1994 : Modène Anglais à Giubiasco (CH) pour l'Italie, suite à des dispositions sanitaires incertaines pour l'Italie).

7 - Demande de la Suisse (STV) de ne pas autoriser d'expositions à caractère européen dans l'année de l'Exposition Européenne de l'EE.

- après débat, motivé par une participation moins massive à l'EE,

on conclut que cette motion soit adressée aux Clubs habituellement concernés sous forme de "conseil" ou "recommandation", en les incitant à exposer à l'Expo. Europ (EE), surtout dans le cadre de la promotion de la race concernée. Ces Clubs devront inciter leurs membres à participer. On conseille un calendrier à distance des dates de l'Expo. Europ.

8 - Une liste des juges reconnus dans chaque pays a été transmise (2 listes par la France). Il est précisé que les formations sont différentes selon les pays. Il est recommandé d'inciter à des échanges de juges entre pays, selon les contacts internationaux établis.

9 - Un questionnaire est distribué sur les recueils des standards utilisés dans chaque pays, avec références des distributeurs.

10 - La liste définitivement corrigée (mais non figée) des races et des variétés est distribuée et soumise au débat, même ultérieurement après consultation (liste arrêtée pour 93).

11 - Une liste par pays des Commissions des Standards a été fournie.

12 - Création d'une Commission Européenne des Standards "Pigeons". Le Président Lüthgen propose et argumente cette mise en place qui existe dans les deux autres sections. Il appelle à des suggestions en déclarant que le Président de la section technique ne serait pas Président de la Commission mais devrait en être membre de droit. U. Freiburghaus (CH) propose : J.L. Frindel (F) comme Président, les assesseurs A. Tuidier (A), H. Ter Mors (NL), M. Petrovsky (CZ), I. Rohringer (H). Dr. W. Lüthgen (D) membre de droit.

Les membres tchèque et hongrois en raison de la multitude de races des pays de l'Est.

Cette proposition est soumise à débat (néant) puis aux voix et reçoit l'approbation unanime.

La Commission Européenne des Standards se dotera des attributions nécessaires à l'harmonisation de tous les litiges pouvant exister ou à venir.

13 - Demande de la NBS (NL) : projet d'une bague internationale pour les pigeons ?

Un débat est engagé sur l'utilité de cacher les bagues (Modènes) lors des championnats, motif de la demande.

Pour : un "modèle" européen, unique pour tous les pays, moyennant l'intervention de l'EE auprès d'un fabricant, au coût le plus avantageux pour l'utilisateur (éleveur) : intervention des délégués français avec échantillons des bagues (la RFA est vivement intéressée). Contre : tenir compte des impératifs liés aux différents fabricants (contrats). Aspect de cotisations indirectes. Aspect déontologique : juger les bêtes et pas la bague. Objection pratique (F) : numérotage continu impossible pour un diamètre (objection de la RFA : codification possible, voir détail).

Conclusion : il faut préserver l'identité de chaque pays par son sigle. La bague européenne devra être un modèle de bague, avoir un système unique de code pour les pays, les tailles et le numérotage. Question à revoir.

Un modèle de coloration pour les bagues 97 "anthracite" est fourni au fabricant belge.

14 - Autres vœux par pays :

FRANCE : la demande de la Commission des Standards de la SNC relative à l'établissement d'une liste des défauts éliminatoires et une prise de position commune sur les déformations des bréchets est reléguée à la Commission Européenne des Standards.

La demande, séance tenante, de rectifier la liste des races pour le Roubaisien : origine B (Belgique) est objectée par le délégué belge revendiquant une sélection belge de cette race et renvoyée par les délégués français à la Commission Européenne qui statuera en dernier ressort.

La présentation de races espagnoles par les délégués français est renvoyée à la Commission Européenne compte tenu des informations de la part de l'Espagne (à nouveau adhérente à la section



P. J. P. 1993

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46
- 47
- 48
- 49